

# DÉCLARATION ENVIRONNEMENTALE 2011 (DONNÉES 2010) DU SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL ECONOMIE, P.M.E., CLASSES MOYENNES ET ENERGIE

CONCERNANT L'ENSEMBLE DE SES MISSIONS  
ET LA LOGISTIQUE DU BÂTIMENT CITY ATRIUM C



Code NACE : 84.11



## TABLE DES MATIÈRES

<b>Préambule</b>	<b>5</b>
<b>1 Le SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie</b>	<b>7</b>
1.1 Présentation	7
1.2 Missions et objectifs	8
1.3 Organigramme	9
<b>2 Le système de management environnemental du SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie</b>	<b>10</b>
2.1 Périmètre physique du système de management environnemental Le City Atrium C	10 10
2.2 Missions du SPF concernées par le SME	11
2.3 Structure et responsabilités au sein du SME	11
2.4 Schéma de fonctionnement du SME	14
2.5 Actions de communication	16
<b>3 Politique environnementale du SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie</b>	<b>17</b>
<b>4 Les aspects environnementaux du SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie</b>	<b>18</b>
<b>5 Les aspects environnementaux significatifs relatifs à la logistique</b>	<b>19</b>
<b>6 Indicateurs de suivi des incidences environnementales relatives à la logistique</b>	<b>20</b>
6.1 Consommation d'électricité	20
6.2 Consommation de gaz naturel	21
6.3 Consommation d'eau	22
6.4 Consommation de papier	23
6.5 Déplacements domicile-lieu de travail	24
6.6 Déplacements de service	25
6.7 Achats	27
6.8 Déchets	27
<b>7 Les objectifs environnementaux relatifs à la logistique</b>	<b>28</b>
7.1 Réduction de la consommation d'électricité au City Atrium	29
7.2 Réduction de la consommation de papier	30
7.3 Achat de fournitures de bureau plus respectueuses de l'environnement	31
7.4 Publications plus respectueuses de l'environnement	33
7.5 Cours d'éco-conduite	35



<b>8</b>	<b>Les aspects environnementaux significatifs relatifs aux missions</b>	<b>37</b>
<b>9</b>	<b>Les objectifs environnementaux relatifs aux missions</b>	<b>42</b>
9.1	Direction générale de l'Energie	42
	Projet "Production d'électricité à partir des vagues au niveau du plateau continental belge"	42
	Projet "ODYSSEE – MURE +"	43
	Projet de Table ronde européenne sur l'éolien offshore	44
	Projet de séminaire " Plug-In the Grid : can electric vehicles make a difference "	45
9.2	Direction générale de la Qualité et de la Sécurité	47
	Projet "Bourse belge de Déchets"	47
	Projet "Cartographie du fond marin dans la zone d'exploration 4 du Plateau continental"	50
9.3	Direction générale du Contrôle et de la Médiation	54
	Introduction d'un critère environnemental lors du choix des sujets d'enquêtes générales	54
<b>10</b>	<b>Déclaration du vérificateur environnemental relative aux activités de vérification et de validation</b>	<b>56</b>



## PRÉAMBULE

En 2005, le gouvernement fédéral a décidé que tous les services publics fédéraux devaient se doter d'un système de management de l'environnement (SME) et obtenir l'enregistrement EMAS, une certification environnementale exigeante définie par un règlement européen. L'implémentation de cette décision s'est faite progressivement par groupes successifs d'institutions fédérales.

Le Service public fédéral (SPF) Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie a entamé en 2007 la mise en place d'un système de management de l'environnement. Il a obtenu mi-2008 la certification environnementale ISO 14001:2004 et l'enregistrement EMAS avec, comme périmètre d'application, l'ensemble de ses missions et la logistique liée au bâtiment City Atrium C.

Instaurer en son sein un SME, pour répondre aux exigences du règlement européen EMAS, ne fut pas une révolution car le SPF Economie se préoccupait déjà depuis plusieurs années de l'impact environnemental généré par sa logistique. Avant 2007, cette préoccupation avait conduit le SPF à réaliser des actions concrètes, par exemple en matière de collecte sélective des déchets et de recyclage du papier.

L'instauration d'un SME fut donc plutôt l'occasion de systématiser plus encore la démarche environnementale du SPF Economie et de l'intensifier. Ce fut aussi l'occasion pour le SPF de s'intéresser à l'incidence environnementale de ses missions.

En effet, le règlement EMAS impose aux organisations candidates à l'enregistrement de prendre en considération non seulement les incidences environnementales directes de leurs activités mais aussi les incidences environnementales indirectes. Dans le cas d'une administration, le terme "incidence indirecte" s'interprète comme incidence liée aux missions.

En 2011, le SPF Economie est arrivé au terme de son premier cycle d'enregistrement EMAS. C'est donc l'occasion d'un bilan qui, comme vous pourrez le lire dans la présente déclaration environnementale, est bon, même très bon.

Au point de vue logistique, les objectifs fixés fin 2007 pour une période de trois ans ont été largement atteints : la consommation de papier par agent dans le bâtiment City Atrium a diminué de 37 % (objectif de 10 %), la consommation d'électricité a diminué de 9 % (objectif de 5 %).

Bien que le périmètre d'application de l'enregistrement EMAS se limite à un seul bâtiment, les mesures mises en place pour arriver à ces résultats ont été étendues à un deuxième bâtiment occupé par le SPF.

A partir de 2009, des services se sont proposés, sur base volontaire, d'entreprendre d'autres projets dans le cadre d'EMAS, revenant de la sorte à l'esprit original du règlement européen qui prévoit *"la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit"*.

Le Service des Achats a ainsi rationalisé le catalogue des fournitures de bureau mis à disposition du personnel et a mis en place un suivi précis des consommations. Il a également instauré un système de révision annuelle du contenu du catalogue permettant l'introduction régulière dans celui-ci d'articles de plus en plus respectueux de l'environnement.

L'achat par le service "facilitaire" d'une camionnette 100 % électrique pour effectuer la navette entre nos bâtiments bruxellois constitue un autre exemple de participation d'un service sur base volontaire à la dynamique EMAS.



Le Service d'encadrement Communication opérationnelle a quant à lui revu sa politique d'impression pour optimiser son action tout en diminuant de plus de moitié la consommation de papier de son imprimerie. Ensuite, il s'est intéressé au papier utilisé à l'imprimerie pour se tourner résolument aujourd'hui vers des papiers de haute qualité environnementale.

Le Service d'encadrement Personnel et Organisation et le service d'encadrement Budget et Contrôle de gestion ont organisé conjointement une formation à l'éco-conduite à laquelle les principaux utilisateurs des véhicules de service du SPF ont participé.

Vous découvrirez dans la présente déclaration environnementale que le SPF Economie ne s'endormira pas sur ses lauriers. Fidèle au principe d'amélioration continue prôné par le règlement européen EMAS, le département va en effet poursuivre les efforts entrepris pour diminuer l'incidence environnementale liée à sa logistique.

L'analyse environnementale des activités du SPF Economie montre que nombre de ses missions ont aussi une incidence sur l'environnement, ce qui est assez logique lorsqu'on prend en considération les liens étroits qui existent entre environnement et économie.

A ce point de vue également, on peut parler de dynamique EMAS puisque chaque année depuis trois ans, de nouveaux projets sont proposés pour améliorer l'incidence environnementale du SPF au travers de ses missions.

Les projets finalisés récemment, en cours ou proposés pour les années à venir, sont décrits dans la présente déclaration. Ils concernent un très large spectre d'activités du SPF, allant de la surveillance de l'extraction de sable en mer du Nord aux contrôles économiques en passant par le développement des énergies renouvelables et la promotion des véhicules électriques.

Pour une meilleure lisibilité, synonyme de transparence accrue, les données 2010 ainsi que l'état d'avancement ou le bilan des projets initiés précédemment figurent sur fond coloré dans la présente déclaration environnementale.

Je vous en souhaite une agréable lecture.

Regis MASSANT  
Président a.i. du Comité de direction



# 1 LE SPF ECONOMIE, P.M.E., CLASSES MOYENNES ET ENERGIE

## 1.1 PRÉSENTATION

Le SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie a été fondé en 1934 sous l'appellation "Ministère des Affaires économiques" (M.A.E.). Face à la crise économique de l'époque, il est en effet apparu nécessaire de regrouper en une seule entité tous les services qui s'occupaient alors de la gestion de l'économie nationale.

Le M.A.E. a vu ses missions et sa structure évoluer avec le temps, particulièrement lors des quatre grandes réformes institutionnelles de 1980, 1988, 1993 et 2001. Ainsi, certaines matières à caractère économique et spécialement l'expansion économique ont été progressivement régionalisées, l'Etat fédéral conservant lui toutes les compétences indispensables à la réalisation de l'Union économique et monétaire.

Intervenue à partir de 1999, la réforme de l'Administration fédérale belge, dite réforme "Copernic", a également fait évoluer le M.A.E dans sa structure et dans son fonctionnement :

- une direction générale "Petites et moyennes Entreprises" a été créée ;
- une nouvelle culture de management a été instaurée avec l'introduction d'un système de mandats pour les membres du Comité de direction ;
- une gestion des ressources humaines attentive au développement des compétences et à l'accompagnement de la carrière des agents a été mise en place progressivement.

A cette occasion, la dénomination du M.A.E est devenue SPF Economie, P.M.E, Classes moyennes et Energie.

Un "*Business Process Reengineering*" (BPR) a ensuite été initié en 2004. Opération d'envergure, cette analyse des divers processus de fonctionnement interne du SPF Economie s'est déroulée sur une période de deux ans avec comme objectif d'optimiser ces processus et d'impulser une nouvelle dynamique de travail.

Afin de favoriser les synergies entre les directions générales et les services pour assurer une plus grande transversalité au sein du SPF et utiliser de façon optimale toutes les compétences disponibles, deux nouveaux modes de fonctionnement ont été développés pour chapeauter la structure organisationnelle :

- le fonctionnement en trois dimensions stratégiques qui reprend les trois métiers clés du SPF Economie, à savoir l'encadrement du marché, le développement économique et la documentation économique et statistique ;
- le fonctionnement par projets pour des initiatives temporaires et structurées à l'aide d'un outil professionnel et informatisé de suivi et de support, le "*Project Management Office*".

S'appuyant sur un nouveau mode de fonctionnement renforçant le rôle stratégique du Comité de direction, sur une nouvelle culture d'entreprise mais aussi sur une attention accrue à l'égard du citoyen, le SPF Economie se positionne aujourd'hui comme un acteur incontournable de la fonction publique fédérale et de la sphère économique nationale et européenne.

Le SPF Economie occupe à l'heure actuelle près de 2500 collaborateurs répartis en région bruxelloise sur 5 sites et en province dans 8 villes.



## 1.2 MISSIONS ET OBJECTIFS

Les missions principales du SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie sont résumées ci-dessous. Les objectifs stratégiques et opérationnels du SPF sont définis en phase avec les lignes directrices et les politiques économiques nationales et européennes.

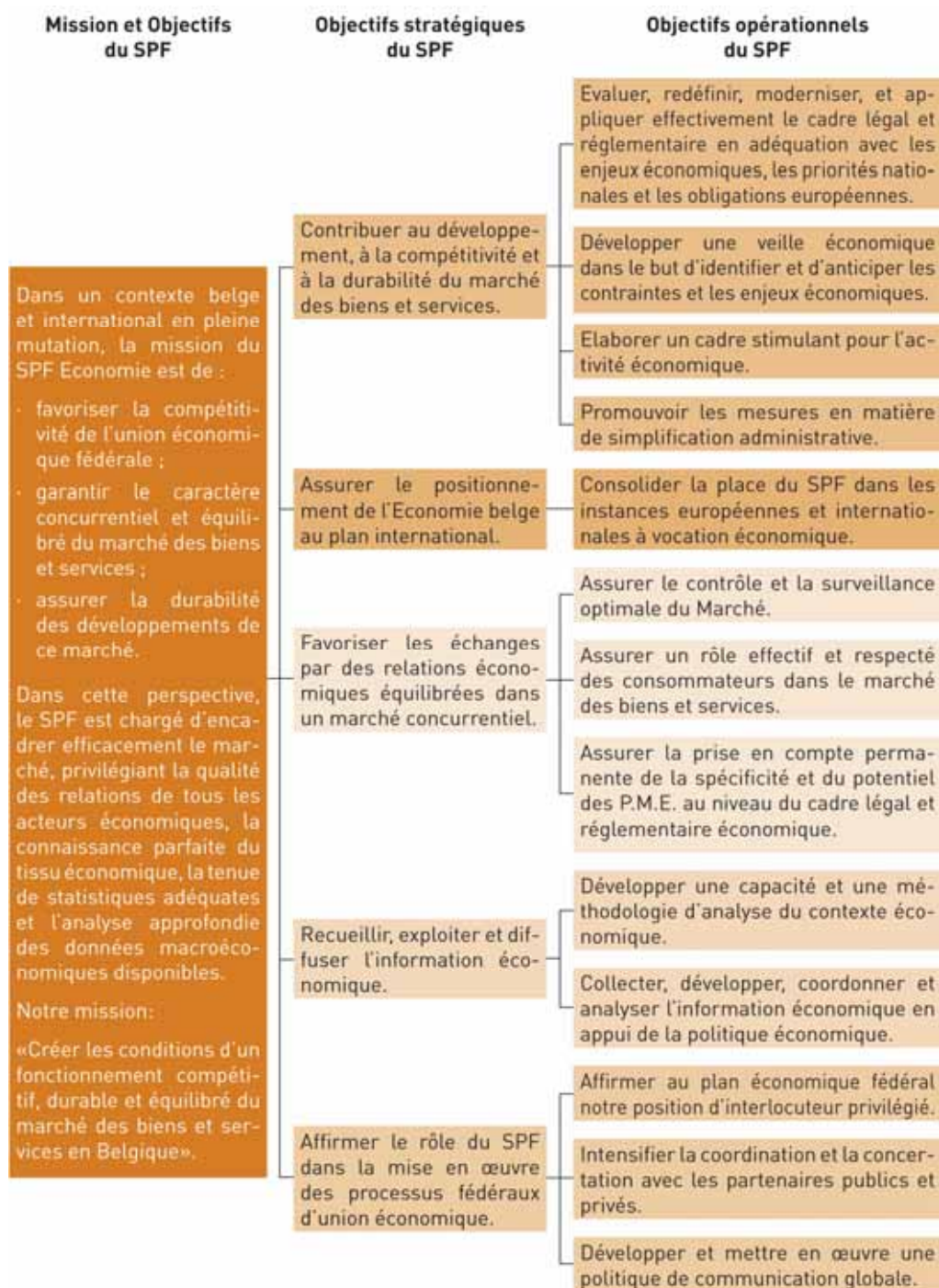


Schéma 1.

### 1.3 ORGANIGRAMME

Structure dynamique s'adaptant en permanence à l'évolution de l'économie, le SPF a vu en 2006 et 2007 son organigramme s'enrichir de deux nouvelles directions générales, à savoir la Direction générale de la Concurrence et la Direction générale des Télécommunications et de la Société de l'Information.

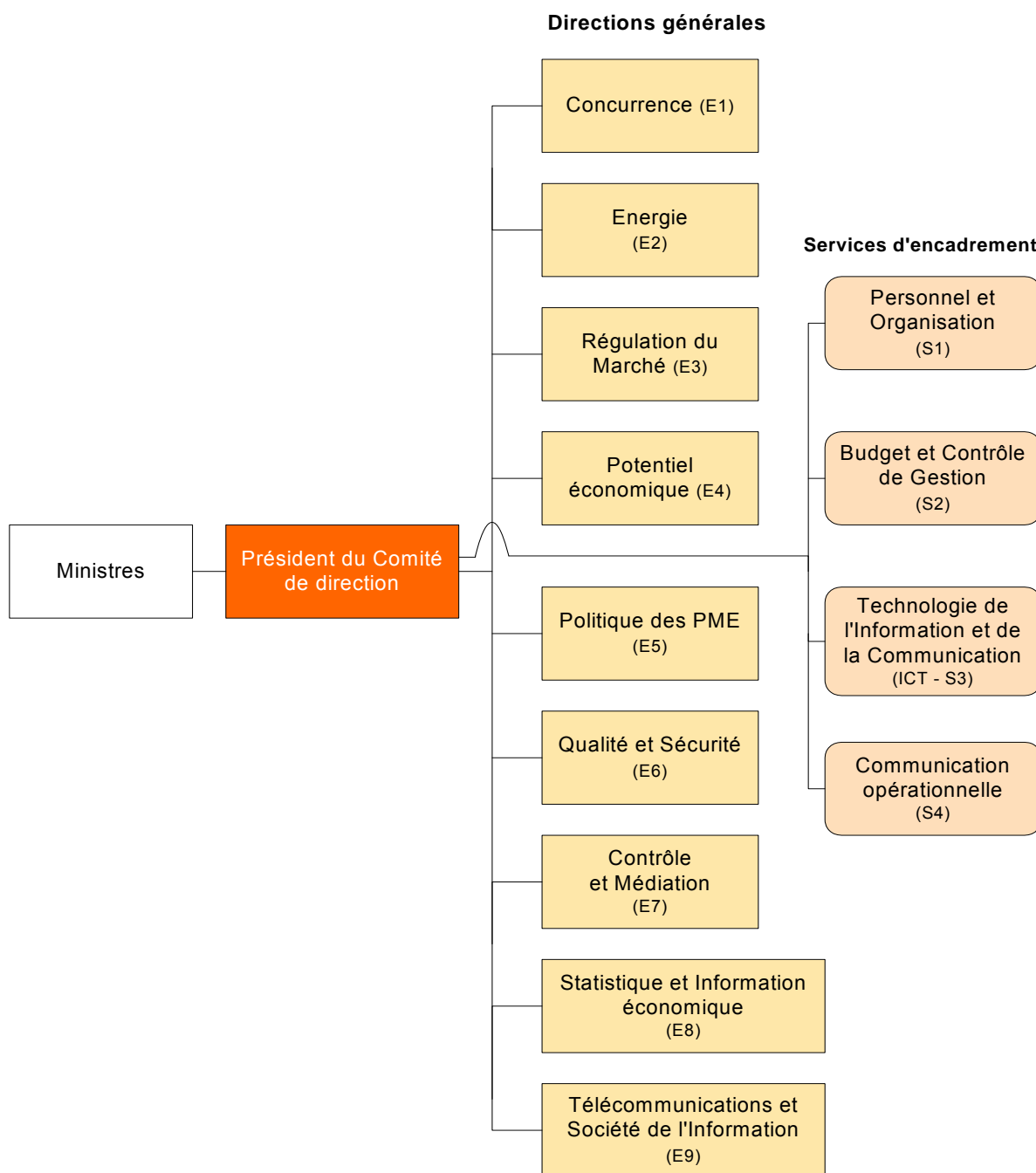


Schéma 2.



## 2 LE SYSTÈME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL DU SPF ECONOMIE, P.M.E., CLASSES MOYENNES ET ENERGIE

### 2.1 PÉRIMÈTRE PHYSIQUE DU SYSTÈME DE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

EMAS (*Eco-management and Audit Scheme*), tel que défini par le règlement européen 1221/2009, est ouvert à la participation de toute organisation soucieuse d'améliorer ses résultats globaux en matière d'environnement.

Afin de rentrer plus rapidement dans la dynamique EMAS, il a été décidé de limiter, dans un premier temps, la portée *stricto sensu* du système de management de l'environnement (SME) à un bâtiment, le City Atrium C. C'est donc ce bâtiment qui est couvert par l'enregistrement EMAS.

Comme il sera explicité au point suivant, cette limitation du SME à un bâtiment ne concerne en fait que les aspects environnementaux liés à la logistique de l'organisation.

Ce bâtiment présente en effet deux avantages :

- il constitue une implantation importante du SPF Economie à Bruxelles puisqu'il abrite 530 agents ;
- il n'est occupé que par le SPF Economie.

L'instauration du système EMAS dans un bâtiment n'empêche cependant pas de mener des actions environnementales sur d'autres sites occupés par le SPF. Les actions menées sur le site EMAS sont évaluées quant à leurs résultats, corrigées si nécessaire puis peuvent voir leur champ d'application s'élargir à d'autres implantations du SPF Economie.

Cette stratégie de d'abord développer un projet dans un bâtiment pour ensuite élargir son champ d'application a été utilisée avec succès, avant la mise en place d'un SME, pour réaliser les progrès environnementaux enregistrés avant 2008 au SPF Economie (instauration de la collecte sélective du papier, des PMC...). L'instauration d'un SME facilite l'application de cette stratégie en permettant un meilleur suivi des actions et une évaluation plus rigoureuse de leurs résultats.

#### Le City Atrium C

Le SPF Economie occupe le bâtiment City Atrium C situé rue du Progrès 50 à 1210 Bruxelles. Ce bâtiment forme un ensemble immobilier avec le bâtiment voisin occupé par le SPF Mobilité et Transports. Ceci dit, les bâtiments sont complètement séparés, seul le parking est commun.

Ce bâtiment appartient à un propriétaire privé et est loué à la Régie des Bâtiments qui le met ensuite à disposition du SPF Economie. L'entretien du bâtiment est réalisé par une société sous-traitante du propriétaire.

Le bâtiment City Atrium C est principalement occupé par des bureaux, des salles de réunion, l'"*infoshop*" du SPF Economie et une cafétéria gérée par une société privée sous-traitante du SPF.

Ce bâtiment occupe au sol une surface d'environ 3500 m<sup>2</sup>. Il compte 10 étages, le dixième étant un étage technique, un niveau en sous-sol et a une superficie totale utile de 23 137 m<sup>2</sup>. 110 places de parking et 20 emplacements pour cycles sont disponibles pour le SPF Economie dans le parking commun avec le bâtiment voisin.

Le City Atrium C abrite les services et directions suivantes :

- Bureau du Président (T) ;
- Service d'encadrement Personnel et Organisation (S1) ;
- Service d'encadrement Budget et Contrôle de Gestion (S2) ;
- Service d'encadrement Communication opérationnelle (S4) ;
- Direction générale du Potentiel économique (E4).

## 2.2 MISSIONS DU SPF CONCERNÉES PAR LE SME

Pour déterminer quelles sont les missions du SPF qui sont concernées par le SME, c'est l'option la plus simple mais aussi la plus volontariste qui a été choisie : toutes les missions du SPF sont considérées comme relevant du SME, y compris les missions exercées par des directions générales ou services qui n'occupent aucun bureau au City Atrium.

Plusieurs raisons justifient ce choix :

- le City Atrium abrite le Bureau du Président du Comité de direction qui exerce une mission de coordination, d'encadrement et de contrôle de l'ensemble des missions du SPF ;
- il abrite aussi des services d'encadrement - personnel, logistique et communication - qui supportent l'action de l'ensemble des directions générales ;
- un découpage des missions aurait été en fait assez artificiel et surtout difficilement gérable dans le temps puisque variable au gré des déménagements et des réorganisations des services d'encadrement et des directions générales.

## 2.3 STRUCTURE ET RESPONSABILITÉS AU SEIN DU SME

Le Comité de direction du SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie est chargé de la gestion du SPF conformément au plan stratégique. Il formule toute proposition relative au fonctionnement du SPF et assure la coordination de l'ensemble des services et des activités de celui-ci. Il propose le budget, en surveille l'exécution, arrête le plan de personnel et le transmet pour accord au ministre. Le Comité de direction est également compétent pour ce qui concerne la carrière des agents.

En ce qui concerne le SME, c'est au niveau du Comité de direction que sont prises toutes les décisions stratégiques. C'est en effet le Comité de direction qui adopte la politique environnementale, approuve les projets d'amélioration des incidences environnementales, le plan de communication et le contenu de la présente déclaration. C'est à son niveau qu'a lieu la revue de direction telle que prévue par le règlement EMAS.



Trois membres du Comité de direction jouent un rôle particulier au sein du SME.

Le président du Comité de direction est le garant de la prise en compte de la dimension environnementale dans la stratégie du SPF, dans son organisation et dans sa gestion.

Le directeur général de l'Energie a été chargé par le Comité de direction, en tant que sponsor, du suivi des questions relatives au développement durable. Pour cette raison, il est aussi sponsor du projet EMAS. Il est en charge plus particulièrement de l'organisation générale du SME et du traitement des aspects environnementaux liés aux missions.

Le directeur du Service d'encadrement Budget et Contrôle de gestion (S2) joue également un rôle important au sein du SME puisque c'est au niveau de ses services que sont gérés les achats de matériel, la gestion des bâtiments (chauffage, éclairage, déchets...), les véhicules de service... Il est donc plus particulièrement en charge au sein du SME de la gestion des aspects environnementaux liés à la logistique de l'organisation.

Le sponsor EMAS et le directeur de S2 ont été mandatés par le Comité de direction pour approuver en son nom les documents du SME à usage interne (manuel, procédures, formulaires...).

Le sponsor EMAS et le directeur de S2 disposent chacun d'un collaborateur affecté plus particulièrement au SME, le coordinateur EMAS (CEMAS) et le conseiller interne en gestion de l'environnement comme l'illustre le schéma 3 ci-dessous.

### Organigramme du SME

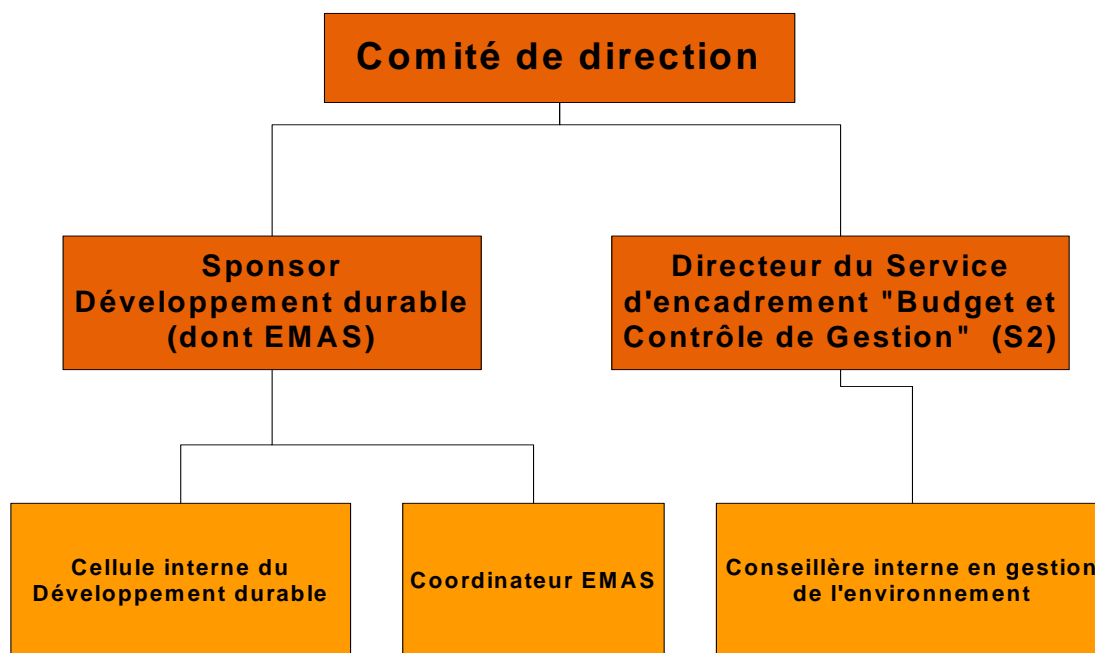


Schéma 3.

En 2001, le service d'encadrement Budget et Contrôle de gestion a accueilli une nouvelle collaboratrice pour assurer au sein du SPF la fonction de conseillère interne en gestion de l'environnement (dans la suite de ce document, AMB pour "*interne Adviseur voor het MilieuBeheer*"). Cet engagement a permis de réaliser depuis lors de multiples avancées environnementales au point de vue logistique, et ce avant l'instauration formelle d'un SME.

L'AMB est en charge au sein du SME de ce qui concerne plus particulièrement la logistique.

Un collaborateur du sponsor EMAS assure la fonction de coordinateur EMAS (CEMAS). Il est plus particulièrement en charge de l'organisation générale du SME et du traitement des aspects environnementaux liés aux missions.

Pour le traitement de ces aspects environnementaux liés aux missions, le CEMAS collabore avec les correspondants "Développement durable". Ces correspondants sont les membres de la cellule interne du Développement durable du SPF : ils y représentent leur direction générale ou service d'encadrement respectif.

AMB et CEMAS travaillent de concert afin de garantir au SME une pérennité accrue.



## 2.4 SCHÉMA DE FONCTIONNEMENT DU SME

L'instauration d'un SME au sein d'une organisation a pour but d'y assurer une gestion rigoureuse de ses performances environnementales. Respecter le règlement EMAS implique un effort supplémentaire puisque le SME doit aussi permettre l'amélioration continue desdites performances.

La démarche suivie pour construire le SME puis en assurer la pérennité consiste à identifier les incidences environnementales générées par l'organisation, fixer des objectifs d'amélioration de ces incidences, établir des projets d'action pour atteindre les objectifs, réaliser les projets et en vérifier les résultats pour apporter si nécessaire des corrections au système. Il y a lieu ensuite de recommencer régulièrement le processus afin de se fixer de nouveaux objectifs pour répondre à l'obligation d'amélioration continue faite par le règlement EMAS.

Le schéma 4 ci-dessous décrit cette démarche ainsi que le processus conduisant à l'enregistrement EMAS et à la publication de la présente déclaration.

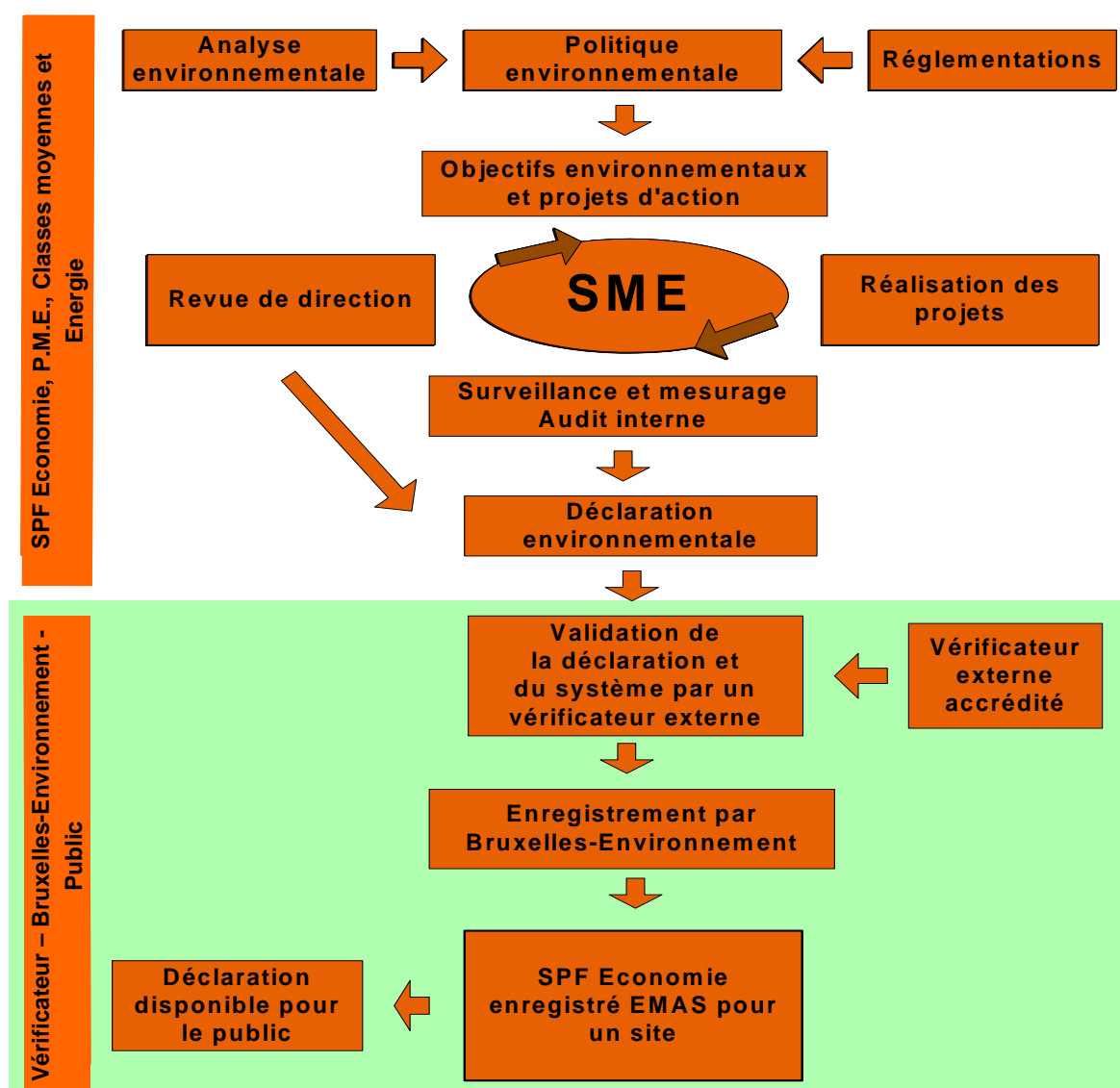


Schéma 4.

L'analyse environnementale constitue l'étape initiale de toute démarche environnementale structurée. Elle permet d'identifier les incidences environnementales exercées par le SPF, tant au point de vue de sa logistique qu'au point de vue de ses missions. Elle permet de mettre en valeur les points forts du SPF mais aussi de détecter d'éventuels points faibles. L'analyse environnementale est mise à jour régulièrement afin de refléter d'éventuels changements tant internes (nouvelle organisation, nouvelle mission, nouvel équipement...) qu'externes (modification de la réglementation...).

Conformément au prescrit du règlement EMAS, une priorité absolue est accordée à la mise en conformité par rapport aux législations environnementales si d'éventuelles lacunes en ce domaine viennent à être détectées.

Un suivi de la législation régionale, fédérale et européenne en matière d'environnement est assuré par les deux agents en charge du projet EMAS (AMB et CEMAS, voir point 2.3) à l'aide des systèmes de veille en ligne "Brucodex" de l'Agence bruxelloise pour l'Entreprise et "senTRAL" des éditions Kluwer.

Sur base de l'analyse environnementale mais aussi des responsabilités du SPF vis-à-vis de la société, le Comité de direction définit une politique environnementale qui constitue la vision stratégique dans laquelle le SME doit s'intégrer.

Pour traduire dans les faits la politique qu'il a adoptée, le Comité de direction détermine ensuite des objectifs en terme d'amélioration des incidences environnementales dans des domaines jugés significatifs lors de l'analyse environnementale. Ces objectifs se traduisent en des projets d'actions concrètes relatives tant à la logistique du SPF qu'à ses missions.

La réalisation de ces actions visant l'amélioration des incidences environnementales constitue la pierre angulaire du SME. Les actions sont réalisées de façon structurée afin que soient clairement déterminés les rôles et les responsabilités de chacun ainsi que les besoins éventuels en matière de formation, de communication, d'équipements...

Les résultats des actions d'amélioration des incidences font l'objet d'un suivi régulier et méthodique grâce à la mise en place d'indicateurs lorsque cela est possible. Des audits internes réguliers permettent d'évaluer si les procédures et autres instructions en matière environnementale sont adéquates et appliquées.

Au minimum une fois par an, le Comité de direction procède à la revue de direction du SME, à son évaluation.

Cette évaluation, basée sur les résultats des audits et l'analyse des indicateurs, doit permettre de répondre aux questions suivantes :

- des modifications doivent-elles être apportées à la politique environnementale du SPF ?
- le SME est-il toujours approprié par rapport à sa raison d'être et par rapport à l'organisation ?
- les objectifs environnementaux précédemment fixés ont-ils été remplis et sinon, quelles mesures doivent-elles être prises pour ce faire ?

Afin de répondre à l'obligation d'amélioration continue, le Comité de direction, sur proposition de ses membres, fixe si nécessaire de nouveaux objectifs environnementaux. Il décide aussi également du plan de communication.



## 2.5 ACTIONS DE COMMUNICATION

Les actions de communication à réaliser dans le cadre du SME tant au niveau interne que vers nos partenaires extérieurs et le public sont menées grâce au soutien du Service d'encadrement Communication opérationnelle (S4).

Afin de structurer ces actions, un plan de communication est élaboré chaque année en collaboration avec S4 et approuvé par le Comité de direction. Ce plan reprend les principales actions de communication mais peut être complété en cours d'année en de besoins nouveaux révélés par exemple lors des audits.

En ce qui concerne la communication interne, les formes électroniques de communication sont privilégiées pour ne pas engendrer une surconsommation excessive de papier mais, étant donné que quelques agents n'ont pas un accès permanent à un ordinateur, certaines actions sont réalisées aussi sur support papier afin d'informer et/ou de sensibiliser la totalité du personnel.

Ainsi, un guide environnemental a été distribué à l'ensemble du personnel du SPF. Ce document, destiné à être conservé par chaque agent, reprend les différentes instructions relatives à la gestion de l'environnement au sein du SPF ou rappelle où ces instructions sont facilement consultables.

Pour renforcer la communication environnementale interne, un réseau d'éco-coachs a été créé début 2011 dans les trois bâtiments bruxellois importants occupés par le SPF Economie : l'Atrium, le North Gate et le WTC III.

Présents à chaque étage de ces bâtiments, les éco-coachs sont appelés à remplir plusieurs fonctions : informer leurs collègues des pratiques environnementales à respecter, les renseigner quant aux nombreuses possibilités offertes par les machines multifonctionnelles de copie et d'impression en terme d'économie de papier, répercuter d'éventuelles plaintes ou suggestions émises par leurs collègues.

En ce qui concerne la communication externe du SPF Economie, c'est-à-dire avec nos partenaires et le public, la présente déclaration joue un rôle prépondérant. Conformément au règlement EMAS, elle est mise à jour chaque année et revue tous les trois ans.

Toutes les informations importantes relatives au SME sont mises à disposition du personnel du SPF sur une page intranet. La présente déclaration et la politique environnementale sont également disponibles sur notre site internet.

Si nécessaire, une version papier de la déclaration environnementale et/ou des informations complémentaires à propos de notre SME peuvent être obtenues auprès du coordinateur EMAS (courriel : [&emas@economie.fgov.be](mailto:&emas@economie.fgov.be) – adresse : Direction générale de l'Energie, boulevard du Roi Albert II 16, 1000 Bruxelles).

Une plainte environnementale relative au City Atrium C peut aussi être introduite auprès du coordinateur EMAS.

### 3 POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE DU SPF ECONOMIE, P.M.E., CLASSES MOYENNES ET ENERGIE

Le SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie (le SPF) s'est engagé, depuis de nombreuses années et alors qu'il s'appelait encore Ministère des Affaires économiques, à réduire l'impact environnemental de ses activités logistiques. Cet engagement s'est traduit par de nombreuses actions concrètes tant au point de vue humain que matériel.

En instaurant en son sein un système de management environnemental (SME) tel que défini par le règlement européen EMAS, le SPF franchit une étape supplémentaire en matière de responsabilité vis-à-vis de la société actuelle mais, aussi et surtout, des générations futures.

Le SME est soutenu par le Comité de direction et particulièrement par son président qui est le garant de la prise en compte de la dimension environnementale dans la stratégie du SPF, dans son organisation et dans sa gestion.

Supporté par des moyens humains et matériels suffisants et animé par les valeurs de transparence et de rigueur qui sont chères au département, le SME doit permettre :

- d'assurer la prévention des pollutions ;
- de s'assurer du respect des législations environnementales ;
- d'améliorer de façon continue l'impact environnemental du SPF tant au point de vue de ses missions que de sa logistique.

Créer les conditions d'un fonctionnement compétitif, durable et équilibré du marché des biens et des services constitue la raison d'être du SPF. Dans ce contexte, il exerce de nombreuses missions dans des domaines variés couvrant l'ensemble de l'économie du pays. Vu les liens étroits qui s'établissent entre économie et environnement, deux des piliers du développement durable, nombreuses de ces missions ont aussi un impact environnemental positif.

Entreprendre des actions pour renforcer cet impact positif et montrer dans la pratique que protection de l'environnement et gestion économique durable sont inséparables constituent des objectifs essentiels de l'engagement exprimé dans la présente politique.

Une attention toute particulière est portée à la prise en compte dans les missions du moyen et du long terme et de l'irréversibilité de certaines pressions sur les écosystèmes. L'économie ne peut se développer durablement si les ressources naturelles se raréfient ou si les limites environnementales sont dépassées, que ce soit au niveau local ou au niveau global.

Au point de vue logistique, l'instauration d'un SME a pour but de permettre au SPF d'améliorer plus encore ses performances environnementales. Cette amélioration, à qualité de prestation égale ou supérieure envers les citoyens et les entreprises, requiert la participation de tout le personnel. Elle doit se réaliser dans les domaines où l'impact a été déterminé comme significatif et où des possibilités d'actions ont été mises en évidence, que ce soit au niveau de la consommation de ressources naturelles, de la production de déchets ou encore de l'émission de polluants dont les gaz à effet de serre.

Afin que le SPF puisse jouer son rôle de moteur de progrès aussi en matière environnementale, il est nécessaire d'instaurer une communication systématique et efficace avec nos partenaires, qu'ils soient publics ou privés.

Politique adoptée par le Comité de direction le 11 décembre 2007.



## 4 LES ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX DU SPF ECONOMIE, P.M.E., CLASSES MOYENNES ET ENERGIE

Le terme aspect environnemental est défini par le règlement EMAS comme *"un élément des activités, produits ou services d'une organisation qui a ou qui est susceptible d'avoir une incidence sur l'environnement"*.

La première étape de la démarche environnementale visant l'instauration d'un SME consiste à réaliser l'analyse environnementale, c'est-à-dire l'analyse de tous les aspects environnementaux et des incidences qui y sont associées.

L'analyse des aspects environnementaux du SPF Economie a été réalisée en distinguant d'une part les aspects associés à la logistique de l'organisation et d'autre part les aspects liés aux missions exercées par le SPF. Des motifs liés à la nature des aspects mais aussi à leur mode de gestion justifient cette distinction.

Les aspects associés à la logistique ne sont pas propres au SPF puisqu'il s'agit d'aspects typiques aux activités administratives (éclairage et chauffage de bureaux, utilisation de moyens informatiques et d'imprimantes, déplacement de personnes...). Ils sont gérés de façon centralisée au niveau des Services d'encadrement.

Par contre, les aspects liés aux missions du SPF Economie lui sont propres puisque ce sont ces missions qui distinguent le SPF des autres administrations et plus généralement des autres organisations du secteur tertiaire. De plus, ces aspects sont gérés au niveau de différentes entités, les directions générales, en charge chacune de missions spécifiques.

Cette distinction entre aspects logistiques et aspects dus aux missions a été préférée à la distinction entre aspects directs et indirects au sens du règlement EMAS.<sup>1</sup> Cette distinction est en effet parfois assez délicate à réaliser et ne peut pas s'appliquer en bloc à tout ce qui concerne la logistique ou les missions. Dans les deux cas en effet, certains aspects sont maîtrisés au sein même du SPF Economie alors que pour d'autres, le SPF ne peut exercer qu'une influence.

Ceci dit, l'influence que peut avoir le SPF sur ses incidences environnementales a été un des facteurs utilisés par la suite pour distinguer quels sont les aspects qui sont significatifs, c'est-à-dire quels sont les aspects qui doivent être suivis avec attention et pour lesquels une action d'amélioration de l'incidence pourrait être envisagée.

---

<sup>1</sup> Un aspect environnemental direct est défini dans le règlement EMAS comme un *"aspect environnemental associé à des activités, des produits et des services de l'organisation elle-même sur lesquels elle exerce un contrôle opérationnel direct"* alors qu'un aspect indirect est défini comme *"un aspect environnemental qui peut résulter d'une interaction entre une organisation et des tiers sur laquelle l'organisation est susceptible d'influer dans une mesure raisonnable"*.

## 5 LES ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX SIGNIFICATIFS RELATIFS À LA LOGISTIQUE

L'analyse des aspects environnementaux liés à la logistique a été menée en deux temps : réalisation d'un inventaire aussi exhaustif que possible de tous les aspects environnementaux liés à la logistique, puis, pour distinguer les aspects les plus significatifs, tri suivant 5 critères :

- l'existence pour l'aspect envisagé d'une exigence environnementale légale ou autre (circulaire ministérielle, mesure du plan fédéral de développement durable...) ; le respect de toute exigence légale est considéré bien entendu comme impératif ;
- la gravité de l'incidence au niveau de sa dangerosité et/ou du flux de matière incriminé ;
- l'existence actuelle de pratiques à arrêter immédiatement, à changer dans un avenir plus ou moins proche ou à seulement surveiller ;
- l'avis du personnel qui est consulté, par sondage jusqu'à aujourd'hui, pour savoir quels sont les domaines dans lesquels le SPF doit agir prioritairement ;
- l'influence qu'exerce le SPF Economie sur cet aspect : envisager un projet dans un domaine où le SPF dispose d'une influence certaine plutôt que dans un domaine pour lequel le centre de décision ne se situe pas en son sein permet d'augmenter les chances de réussite du projet.

Ce dernier critère ne revêt cependant pas un caractère exclusif puisque même si la maîtrise échappe en tout ou en partie au SPF, celui-ci peut tenter d'user de son influence pour améliorer l'impact environnemental s'il est important et devra le faire s'il y a non-respect d'une exigence légale.

### Aspects environnementaux significatifs et leurs incidences pour le bâtiment City Atrium C

Aspects – Sources d'incidence	Incidences
Utilisation de PC, de photocopieuses, d'imprimantes	Consommation d'électricité
Achat d'articles de bureau (papier, toner...)	Consommation de ressources naturelles, déchets
Achat d'équipements de bureau (PC, imprimantes, meubles...)	Consommation de ressources naturelles, déchets
Activités du service médical	Production de déchets dangereux (aiguilles, amalgame)
Eclairage des locaux	Consommation d'électricité
Utilisation d'eau (sanitaires, nettoyage...)	Consommation d'une ressource naturelle
Déplacement du personnel entre le domicile et le travail	Consommation d'énergie, pollution de l'air, trafic routier
Système de chauffage et de climatisation	Consommation d'énergie, production de déchets dangereux lors de la maintenance
Utilisation de papier	Consommation de ressources naturelles, production de déchets
Activités diverses produisant des déchets spéciaux et/ou dangereux	Production de déchets spéciaux voire dangereux : produits chimiques, tubes néons, cartouches...



## 6 INDICATEURS DE SUIVI DES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES RELATIVES À LA LOGISTIQUE

### 6.1 CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ

L'électricité est principalement utilisée dans le bâtiment City Atrium C pour l'éclairage, le conditionnement d'air, le fonctionnement des photocopieuses et du matériel informatique (PC, écrans, serveurs).

Les installations électriques sont contrôlées régulièrement conformément aux textes légaux en vigueur. Ces contrôles sont effectués par des entreprises spécialisées.

Le nouveau matériel informatique bénéficie du label "*Energy Star*".

Au City Atrium C, l'éclairage s'éteint automatiquement à heures fixes et dans le hall principal (l'Atrium), il est réglé suivant l'intensité de la lumière du jour.

#### Consommation d'électricité au City Atrium C (surface de 23 137 m<sup>2</sup>)

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Consommation d'électricité (MWh)	2149	2100	2079	2043	1958	1893
Equivalence en CO <sub>2</sub> produit (tonne) <sup>2</sup>	688	672	665	654	548	530
Consommation d'électricité par m <sup>2</sup> (kWh/m <sup>2</sup> )	93	91	90	88,3	84,6	81,8
Nombre d'agents occupés	/ <sup>3</sup>	/	551	550	538	529
Consommation d'électricité par agent occupé (kWh/agent)	/	/	3773	3715	3639	3512

Le SPF ne produit lui-même aucune électricité, d'origine renouvelable ou pas. Le contrat de fourniture d'électricité est du ressort de la Régie des Bâtiments. Il s'agit actuellement d'électricité d'origine non connue.

Etant donné que diminuer la consommation d'électricité à l'Atrium fait l'objet d'un projet entamé dans le cadre d'EMAS, les résultats présentés ci-dessus seront discutés au point 7 "Les objectifs environnementaux relatifs à la logistique".

<sup>2</sup> Vu la composition du parc belge de production électrique, le coefficient de conversion utilisé est de 0,32 kg CO<sub>2</sub>/kWh d'électricité consommée jusque fin 2008 et de 0,28 kg CO<sub>2</sub>/kWh d'électricité consommée à partir de 2009 (Source : Electrabel).

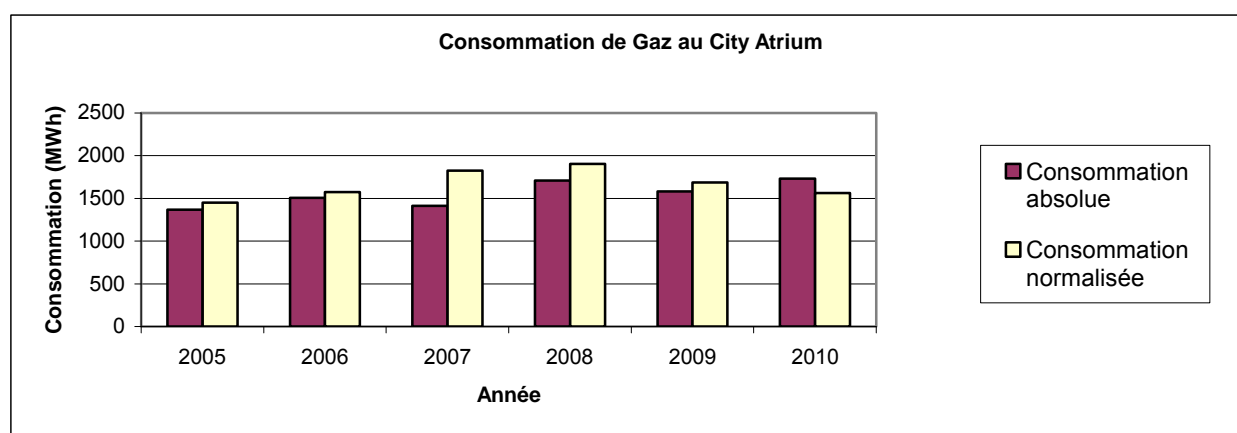
<sup>3</sup> Donnée non disponible.

## 6.2 CONSOMMATION DE GAZ NATUREL

Le gaz naturel est utilisé dans le bâtiment City Atrium C comme combustible de chauffage. Les installations de chauffage sont régulièrement entretenues par une société spécialisée.

### Consommation de gaz naturel du City Atrium C (surface de 23137 m<sup>2</sup>)

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Consommation absolue de gaz naturel (MWh)	1368	1508	1412	1709	1582	1731
Equivalence en CO <sub>2</sub> produit (tonne) <sup>4</sup>	297	327	306	371	343	376
Consommation absolue de gaz naturel par m <sup>2</sup> (kWh/m <sup>2</sup> )	59,1	65,2	61	74	68	75
Consommation normalisée <sup>5</sup> de gaz naturel (MWh)	1451	1575	1824	1905	1688	1564



Une tendance à la hausse a été observée en 2008 en consommation absolue et en consommation normalisée.

Contact a été pris en mars 2009 avec l'entreprise en charge de l'entretien du bâtiment.<sup>6</sup> Cette entreprise est un sous-traitant du propriétaire. Le SPF Economie n'est qu'occupant du

<sup>4</sup> Le coefficient de conversion utilisé ici est de 0,217 kg CO<sub>2</sub>/kWh de gaz naturel consommé (Source : arrêté ministériel du Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale du 24 juillet 2008 déterminant les hypothèses à prendre en considération lors des études de faisabilité technico-économique – M. B. du 5 août 2008).

<sup>5</sup> La consommation normalisée est la consommation rapportée par rapport à des conditions météorologiques standard, ce qui permet de faire des comparaisons d'une année à l'autre puisque l'effet des variations climatiques est supprimé ou tout au moins atténué. La méthode de normalisation et les données utilisées ici (degré-jour) sont celles décrites sur le site internet de Synergrid, la fédération des gestionnaires de réseaux électricité et gaz en Belgique (<http://www.synergrid.be>).

<sup>6</sup> Nous recevons entre mars et avril les données complètes de l'année précédente.



bâtiment, le locataire étant la Régie des Bâtiments. Ceci dit, des contacts ont heureusement lieu entre cette entreprise et notre département.

Il nous a été promis qu'une plus grande attention serait accordée au réglage des températures de sortie des chaudières. Ceci a été fait et s'est traduit pour 2009 par une diminution de la consommation de gaz naturel par rapport à 2008, tant en consommation absolue (-7,5 %) qu'en consommation normalisée (-8 %).

En 2010, la consommation absolue a augmenté mais la consommation normalisée a diminué, ce qui indique que cette hausse est due aux facteurs climatiques. Le même phénomène a d'ailleurs été observé dans l'autre bâtiment bruxellois que le département occupe seul et pour lequel les différentes consommations sont aussi suivies de près (bien que ce bâtiment ne fasse pas partie du périmètre d'application de l'enregistrement EMAS).

### 6.3 CONSOMMATION D'EAU

Les consommations d'eau au sein du bâtiment City Atrium C sont reprises dans le tableau ci-dessous.

Courant 2009, des compteurs distincts ont été installés afin de pouvoir comptabiliser séparément la consommation d'eau à usage technique (chauffage, humidification de l'air) et la consommation d'eau à usage "domestique" (sanitaires, cafétéria, nettoyage). Des données plus précises pour une année complète sont donc disponibles à partir de 2010.

#### Consommation d'eau au City Atrium C

Année	Consommation globale d'eau (m <sup>3</sup> )	Nombre d'agents occupés	Consommation d'eau par agent (m <sup>3</sup> /agent)	Consommation d'eau à usage domestique (m <sup>3</sup> )	Consommation d'eau à usage technique (m <sup>3</sup> )
2005	4455	<sup>7</sup>	/	/	/
2006	5449	/	/	/	/
2007	5595	551	10,15	/	/
2008	5972	550	10,86	/	/
2009	5564	538	10,34	/	/
2010	6705	529	12,67	4060	2645

La consommation plus faible au City Atrium C en 2005 s'explique par le fait que le bâtiment n'a été occupé entièrement qu'à partir de la fin du mois de février.

<sup>7</sup> Donnée non disponible.

L'augmentation de la consommation d'eau d'environ 6 % observée en 2008 s'est expliquée à l'époque par la nécessité d'humidifier d'avantage l'air ambiant dans le City Atrium afin d'assurer des conditions de travail plus saines.

Si en 2009, la consommation d'eau a diminué, elle a augmenté à nouveau en 2010. A l'avenir, nous serons capables de déterminer avec certitude à quoi sont dues ces variations :

-soit au système de climatisation-humidification de l'air du ressort de la société sous-traitante du propriétaire en charge du suivi technique du bâtiment ;

-soit aux usages domestiques de l'eau qui sont plus du ressort du département (bien qu'alors, seule une campagne de sensibilisation du personnel pourrait s'imaginer car aucune modification technique n'est actuellement envisagée et envisageable par le propriétaire).

## 6.4 CONSOMMATION DE PAPIER

Le papier utilisé actuellement au SPF Economie dans les photocopieuses et les imprimantes personnelles (principalement au format A4) bénéficie du label "FSC" ("*Forest Stewardship Council*"). Le bois utilisé pour sa fabrication provient donc de forêts gérées de façon durable.

Dans le cadre de la réorganisation des moyens informatiques actuellement en cours au niveau du SPF (projet "ECOPRINTING"), il est prévu de favoriser l'utilisation en réseau d'appareils multifonctionnels permettant l'impression recto-verso.

Les consommations de feuilles A4, estimées à partir des quantités de papier retirées du magasin central chargé de sa distribution, sont reprises ci-dessous.

### Consommation de papier au City Atrium C

Année	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre de feuilles A4 consommées au City Atrium C	6 875 000	6 797 500	6 910 000	4 562 000	4 125 000
Equivalent en masse (tonne) <sup>8</sup>	34,375	33,988	34,481	22,764	20,58
Nombre d'agents occupés	/ <sup>9</sup>	551	550	538	529
Consommation par agents occupés dans le bâtiment (kg/agent)	/	61,7	62,7	42,3	38,9

Les commentaires à propos de l'évolution de la consommation de papier figurent au chapitre suivant puisqu'un projet de réduction de cette consommation a été entamé en 2008.

<sup>8</sup> Une feuille de papier A4 (210 mm x 297 mm) au grammage standard de 80g/m<sup>2</sup> pèse 4,99g.

<sup>9</sup> Donnée non disponible.



## 6.5 DÉPLACEMENTS DOMICILE-LIEU DE TRAVAIL

Les résultats de l'enquête de mobilité réalisée tous les trois ans et concernant les déplacements des agents du SPF entre leur domicile et leur lieu de travail, le City Atrium C, sont repris ci-dessous.

### Résultats de l'enquête de mobilité réalisée en 2005, en 2008 et en 2011.

Moyen de transport	Pourcentage des agents qui utilisent ce moyen comme moyen principal de transport en 2005 (Atrium uniquement)	Pourcentage des agents qui utilisent ce moyen comme moyen principal de transport en 2008 (Atrium uniquement)	Pourcentage des agents qui utilisent ce moyen comme moyen principal de transport en 2011 (Atrium, North Gate et WTC III)
Train	70 %	72,4 %	72,1 %
Bus/Métro	20 %	18,4 %	15,9 %
Voiture	9 %	7,7 %	9,7 %
Vélo	2 personnes	2 personnes	0,4 % (7 personnes)
A pied	1 %	1,1 %	1,9 %

Les données 2011 sont quelque peu différentes des données antérieures car elles concernent l'ensemble des agents occupant les trois bâtiments du SPF Economie situés près de la gare du Nord à Bruxelles (Atrium, WTC, North Gate) et plus seulement les seuls agents occupés à l'Atrium.

Selon la réglementation bruxelloise en matière de déplacement entre le domicile et le travail, ces trois bâtiments peuvent en effet être considérés, vu leur proximité, comme formant un seul site. C'est donc sur l'ensemble des agents occupant ces trois bâtiments que se fait maintenant l'analyse des modes de déplacement.

La présence dans les deux autres bâtiments (North Gate et WTC) de services de contrôle et d'inspection et donc d'agents qui disposent d'un véhicule de service explique la légère augmentation du nombre d'agents se rendant au travail en voiture.

Ceci dit, la répartition entre les différents modes de transport est stable et reste remarquable : plus de 90 % des agents utilisent des moyens de transport "doux" pour se rendre au travail : train, métro, bus, vélo, à pied.

Pour ces trois bâtiments, la proximité de la gare du Nord et de deux stations de métro alliée à la gratuité des transports en commun pour les déplacements domicile-lieu de travail des fonctionnaires explique le recours massif aux transports en commun (88 %).

Des douches accessibles aux cyclistes ont été installées au City Atrium C et depuis 1999, une prime est attribuée aux fonctionnaires qui utilisent le vélo pour leur déplacement domicile-travail.

## 6.6 DÉPLACEMENTS DE SERVICE

Les déplacements de service (réalisation de contrôles, participation à des réunions au niveau national ou international...) se font soit par transport en commun soit à l'aide de véhicules de service ou d'un véhicule personnel. Les données actuellement disponibles à ce sujet pour l'ensemble du SPF sont reprises ci-dessous.

### Déplacements de service en Belgique pour l'ensemble du personnel du SPF Economie

	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre d'agents travaillant au SPF Economie	/	2751	2750	2634	2527
Nombres de véhicules de service utilisés	88	84	86	85	81
Quantité totale de carburant utilisé par les véhicules de service (en litre de diesel)	293 833	193 727	195 151	181 883	155 495
CO <sub>2</sub> produit <sup>10, 11</sup> (tonne)	793	523	527	491	420
Nombres de billets de train utilisés	Total : 4327 1 <sup>e</sup> classe A/R: 2 501 1 <sup>e</sup> classe simple: 664 2 <sup>e</sup> classe A/R: 954 2 <sup>e</sup> classe simple: 208	Total : 5191 1 <sup>e</sup> classe A/R: 2987 1 <sup>e</sup> classe simple: 800 2 <sup>e</sup> classe A/R: 1137 2 <sup>e</sup> classe simple: 267	Total : 4717 1 <sup>e</sup> classe A/R: 2673 1 <sup>e</sup> classe simple: 532 2 <sup>e</sup> classe A/R: 492 2 <sup>e</sup> classe simple: 207 + 813 "E-tickets"	Total : 4043 4043 "E-tickets" (pas de détail sur la nature du billet)  Le système de gestion des tickets de train se fait maintenant entièrement "online"	4597

<sup>10</sup> Le coefficient de conversion utilisé ici est de 2,70 kg CO<sub>2</sub>/l de diesel consommé (Source : "1996 and 2006 Guidelines for national Greenhouse Gas inventories", Intergovernmental Panel on Climate Change - IPCC (UN) repris dans "CO<sub>2</sub> Emissions from fuel combustion" ed. 2010 – International Energy Agency).

<sup>11</sup> La production de méthane et de protoxyde d'azote, deux gaz à effet de serre, n'a pas été renseignée ici car leur importance en terme de tonne équivalent CO<sub>2</sub> est nettement moindre. A titre d'exemple, la combustion de 293 833 litres de diesel (colonne 1) conduit à la production de 802 tonnes de CO<sub>2</sub>, de 0,3 tonne éq. CO<sub>2</sub> sous forme de CH<sub>4</sub> et de 18,2 tonnes éq. CO<sub>2</sub> sous forme de N<sub>2</sub>O (facteur de conversion : 1,05 g éq. CO<sub>2</sub> sous forme de CH<sub>4</sub> /litre de diesel, 62 g éq. CO<sub>2</sub> sous forme de N<sub>2</sub>O /litre de diesel, source : <http://www.transport.durable.qc.ca/ges-transport.htm>).



Un projet de cours d'éco-conduite à destination des chauffeurs du SPF Economie a été proposé courant 2010 par le Service d'encadrement Personnel et Organisation (S1) et par le Service "facilitaire" de S2 en charge de la gestion des véhicules de service. Ce projet est présenté au chapitre suivant.

L'achat en 2010 par le Service "facilitaire" de S2 d'une camionnette 100 % électrique (photo ci-dessous), une première au niveau de l'Administration fédérale, constitue une autre avancée très importante au point de vue environnemental.

Ce véhicule assure aujourd'hui la navette de courrier interne entre les bâtiments bruxellois du SPF Economie, usage pour lequel il est parfaitement adapté et très intéressant au point de vue environnemental.



**Camionnette 100 % électrique du SPF Economie utilisée pour les navettes de courrier en région bruxelloise.**

## 6.7 ACHATS

Les achats du SPF sont gérés de façon centralisée au niveau du Service des Achats du Service d'encadrement Budget et Contrôle de gestion (S2). Seuls quelques achats spécialisés peuvent exceptionnellement être gérés directement par les autres services d'encadrement et par les directions générales.

La gestion centralisée des achats permet de s'assurer plus aisément du respect des règles relatives aux marchés publics mais aussi des circulaires relatives aux achats durables, plus particulièrement :

- la circulaire 307 quater du 3 mai 2004 relative à *"l'acquisition de véhicules de personnes destinés aux services de l'Etat et aux organismes d'intérêt public"* ;
- la circulaire P&O/DD/1 du 27 janvier 2005 relative à *"la mise en œuvre de la politique de développement durable lors des marchés publics de fournitures lancés par des pouvoirs adjudicateurs de l'autorité fédérale qui appartiennent aux secteurs classiques"* ;
- la circulaire P&O/DD/2 du 18 novembre 2005 *"comportant la politique d'achat de l'autorité fédérale stimulant l'utilisation de bois provenant de forêts exploitées durablement"*.

## 6.8 DÉCHETS

Des collectes sélectives de déchets sont organisées depuis de nombreuses années dans les bâtiments du SPF Economie.

Actuellement, une collecte sélective en vue du recyclage par une firme spécialisée est organisée au City Atrium pour les déchets suivants : papier, carton, *"toners"* pour copieurs, cartouches pour imprimantes, piles et batteries, liège et PMC.

Depuis début 2009 et sur proposition de membres du personnel, une collecte sélective de bouchons en plastique est organisée au City Atrium ainsi que dans deux autres bâtiments au profit d'une œuvre caritative, le Centre belge pour Chiens-Guides.

La récolte sélective des bouchons en plastique qui sont généralement fabriqués dans un matériau plus dur que les bouteilles permet leur recyclage dans des applications plus adaptées à leur nature, dans ce cas-ci sous forme de palettes.

Les quantités de déchets récoltées au City Atrium C ne sont connues que pour le papier et le carton.



### Quantités de papier et carton collectées au City Atrium C

Année	Quantité récoltée (tonne)	Nombre d'occupants	Quantité récoltée par occupant (kg/personne)
2007	37,084	551	67,3
2008	34,878	550	63,4
2009	37,016	538	68,8
2010	34,328	529	64,9

Les déchets dangereux issus du service médical et des services techniques sont collectés séparément et confiés à des firmes spécialisées dans le respect de la législation en vigueur.

## 7 LES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX RELATIFS À LA LOGISTIQUE

Deux projets d'actions environnementales relatives à la logistique ont été proposés pour 2008 par le Service d'encadrement Budget et Contrôle de gestion (S2) et approuvés par le Comité de direction : un projet vise la réduction de la consommation d'électricité au City Atrium C et un projet vise la réduction de la consommation de papier par les imprimantes et les photocopieuses.

Il était prévu dès l'origine que ces projets se poursuivraient en 2009 et 2010.

Un troisième projet a été entamé en 2009 et concerne les fournitures de bureau.

Deux nouveaux projets ont été proposés en 2010. Le premier projet, proposé par le Service d'encadrement Communication opérationnelle (S4), concerne l'incidence environnementale du département via ses publications, tant internes qu'externes. Le second projet, proposé par le Service d'encadrement Personnel et Organisation (S1) et par le Service d'encadrement Budget et Contrôle de gestion (S2) concerne l'éco-conduite.

En 2011, le Comité de direction a décidé de se fixer de nouveaux objectifs en matière de consommation d'électricité et de papier puisque, dans ces domaines, les objectifs fixés précédemment ont été atteints (*vide infra*). Il a également été décidé de poursuivre les projets initiés en 2009 et 2010 en ce qui concerne l'imprimerie, les fournitures de bureau et l'éco-conduite.

## 7.1 RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ AU CITY ATRIUM

Ce projet fait appel à des moyens internes en provenance du Service d'encadrement Budget et Contrôle de gestion (S2) mais aussi des Services d'encadrement Technologie de l'Information et de la Communication (ICT - S3) et Communication opérationnelle (S4).

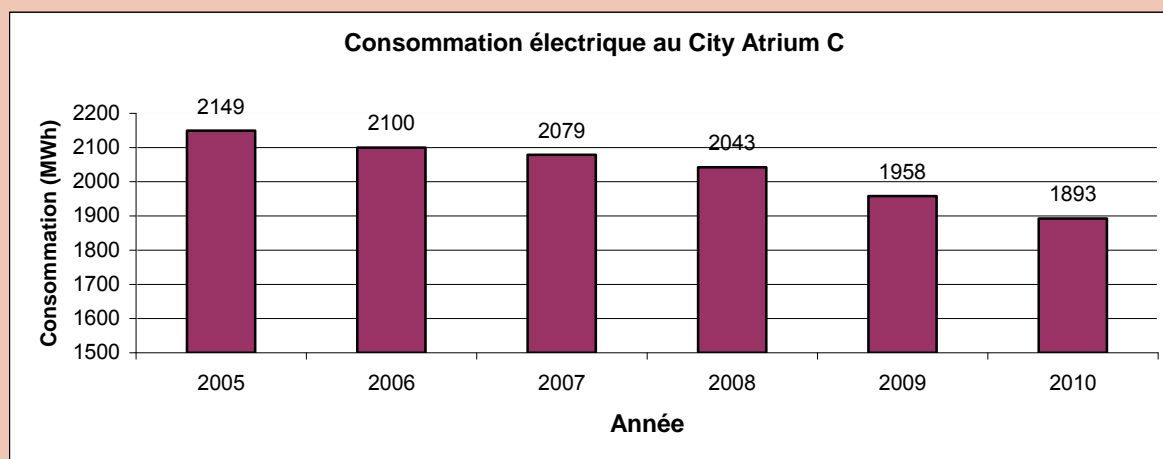
**Objectif 2008-2010** : diminution de la consommation électrique du bâtiment de 5 % pour l'année 2010 par rapport à l'année 2007.

### Actions programmées :

- campagne de sensibilisation des agents visant à favoriser les bonnes pratiques, particulièrement en ce qui concerne l'arrêt des PC et des imprimantes en cas de non-utilisation et de l'éclairage en cas de non-occupation des locaux ;
- remplacement progressif des écrans à tube cathodique des PC par des écrans LCD moins énergivores.

**Indicateur** : consommation d'électricité.

Comme le montre le graphique repris ci-dessous, la consommation électrique a diminué en trois ans de 9 %. L'objectif est donc atteint.



Pour atteindre cet objectif, des actions supplémentaires par rapport à celle prévues en 2008 ont été réalisées en 2009 et 2010 : suppression de l'éclairage permanent dans les cages d'escaliers de secours, suppression de nombreux distributeurs de boissons...

**Objectif 2011-2013** : le Comité de direction a décidé de fixer à nouveau un objectif de réduction de la consommation électrique pour les trois années à venir au City Atrium : moins 7 % de consommation par rapport à la consommation 2010. Lors de la mise à jour de l'analyse environnementale, il s'est en effet avéré que, dans ce domaine :

- l'incidence sur l'environnement est toujours importante ;
- le SPF dispose de suffisamment d'autonomie et de moyens pour agir ;
- le personnel a conscience de l'importance de cette incidence environnementale.



Pour atteindre cet objectif, une nouvelle campagne de sensibilisation du personnel va être réalisée avec l'aide de FEDESCO, le facilitateur énergétique fédéral.

## 7.2 RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION DE PAPIER

Ce projet fait aussi appel à des moyens internes en provenance des Services d'encadrement Budget et Contrôle de gestion (S2), Technologie de l'Information et de la Communication (ICT - S3) et Communication opérationnelle (S4).

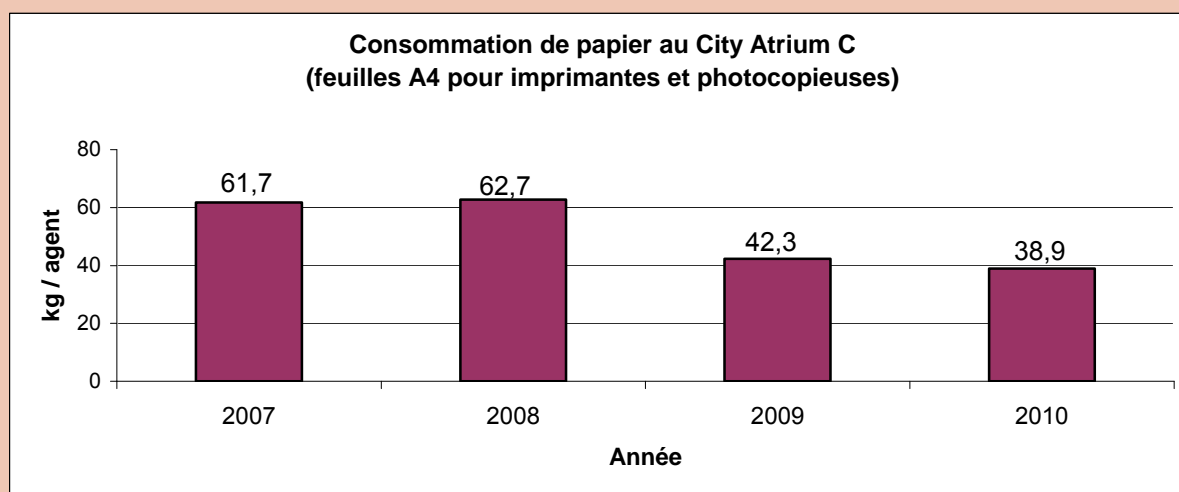
**Objectif 2008-2010** : diminution progressive de 10 % sur une période de trois ans de la consommation de papier par rapport à l'année 2007.

### Actions programmées :

- suppression progressive des imprimantes personnelles au profit d'appareils multifonctions (photocopie-impression-scanner-fax) partagés sur réseau et permettant d'imprimer en recto-verso (projet "ECOPRINTING") ;
- campagne de sensibilisation du personnel pour promouvoir l'impression et la photocopie recto-verso mais aussi pour n'imprimer ou ne photocopier que si nécessaire ;
- réalisation d'un inventaire des photocopieuses et étude quant aux possibilités de mieux quantifier la consommation de papier.

**Indicateur** : quantités de papier livrées dans le bâtiment.

Comme le montre le graphique repris ci-dessous, la consommation de papier a baissé de près de 31 % en 2009 et a encore diminué de 5 % en 2010. L'objectif est donc largement atteint.



Ce beau résultat peut s'expliquer par la décision prise courant 2009 par le Comité de direction d'imposer le mode recto-verso comme mode normal d'impression et de copie au SPF Economie et par la campagne de sensibilisation des agents qui a suivi cette décision.

**Objectif 2011-2013** : pour les mêmes raisons que celles évoquées en ce qui concerne l'électricité, le Comité de direction a décidé en 2011 de fixer un nouvel objectif de réduction de la consommation de papier de 10 % pour les trois années à venir.

Pour cela, le projet "ECOPRINTING" va entrer dans une nouvelle phase. Des appareils multifonctionnels à usage commun ont été installés à tous les étages de l'Atrium. Dans les années à venir, il va s'agir de supprimer progressivement les imprimantes individuelles pour la plupart incapables d'imprimer en recto-verso et d'installer un système de suivi individualisé des consommations de papier au niveau des appareils multifonctionnels.

### 7.3 ACHAT DE FOURNITURES DE BUREAU PLUS RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT

Afin d'optimiser ses prestations en matière de support logistique, le Service Achat du Service d'encadrement Budget et Contrôle de gestion (S2) a réorganisé fin 2008 début 2009 son fonctionnement en ce qui concerne les fournitures de bureaux.

Il a été décidé de recourir systématiquement au service FORCMS (Contrats multi-services publics fédéraux) organisé par le SPF Personnel et Organisation. Le recours à ce système centralisé d'achat permet en effet :

- d'éviter la répétition inutile dans chaque SPF des mêmes procédures de marché public puisque les cahiers de charges et les appels d'offre sont réalisés au niveau du SPF P&O ;
- de profiter de prix avantageux dus au regroupement des acheteurs.

Un catalogue électronique "ECOMAG" a été créé. L'ensemble de la procédure qui permet aux agents de se fournir en matériel de bureau a été informatisée pour assurer un meilleur suivi des consommations. L'offre a aussi été rationalisée : le nombre d'articles proposés est ainsi passé de 515 à 394.

**Objectif** : remplacement progressif des articles existants dans le catalogue ECOMAG par des articles plus respectueux de l'environnement, plus durables.

**Action programmée** : réaliser une mise à jour régulière du catalogue des fournitures de bureau ECOMAG afin de profiter de nouvelles possibilités offertes par le FORCMS en matière de produits plus durables.

**Indicateur** : nombre d'articles plus durables figurant dans le catalogue.

La mise à jour du catalogue a été effectuée chaque année afin de profiter des nouveautés offertes par le FORCMS en matière de fournitures de bureau plus durables.

43 articles plus respectueux de l'environnement ont été introduits en 2008 dans le catalogue ECOMAG, dont :

- des signataires fabriqués intégralement à partir de matériel recyclé ;
- des "post-it" en papier recyclé labellisés "Der Blaue Engel" ;
- des "marqueur-feutres" en plastique recyclé ;
- des crayons en bois labellisé "FSC" ("Forest Stewardship Council") ;
- des cahiers "Atoma" avec anneaux biodégradables, couverture en carton recyclé et papier blanchi sans chlore (TCF) ;
- de la bande adhésive d'emballage fabriquée à partir de papier et de caoutchouc naturel ;



En 2009, le nombre d'articles plus durables dans le catalogue ECOMAG a été porté à 78. Parmi les nouveaux articles figurent :

- une lampe de bureau acceptant des ampoules économiques ;
- des ampoules économiques ;
- des blocs de papier blanchi sans chlore avec couverture en carton recyclé ;
- un cutter à lame rechargeable ;
- du papier collant fabriqué à partir de fibre naturelle et encollé sans solvant.

En 2010, une quinzaine d'articles plus durables ont encore été ajoutés au catalogue, dont :

- des classeurs en polypropylène recyclé ;
- des carnets à spirale labellisés "Der Blaue Engel" ;
- des stylo-bics en plastique recyclé.

**Objectif 2011** : poursuite du processus de révision systématique du catalogue ECOMAG dans le sens d'une plus grande durabilité des articles proposés.

Il a également été décidé qu'en 2011, le SPF Economie changera de qualité de papier utilisé dans les imprimantes personnelles et les appareils multifonctionnels de photocopie et d'impression (voir point 6.4).

Après des essais réalisés conjointement par les Services d'encadrement Budget et Contrôle de gestion (S2), Technologies de l'Information et de la Communication (ICT-S3) et Communication opérationnelle (S4), le choix s'est porté sur du papier 100 % recyclé porteur du très réputé label environnemental "Der Blaue Engel".

En terme de flux de matière, la consommation de papier au SPF Economie constitue une des incidences environnementales les plus importantes malgré la forte réduction de la consommation observée au SPF suite aux efforts entrepris dans le cadre d'EMAS (voir point précédent). Choisir un papier recyclé d'une telle qualité environnementale constitue donc une avancée majeure du SPF en termes d'achat responsable.



## 7.4 PUBLICATIONS PLUS RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT

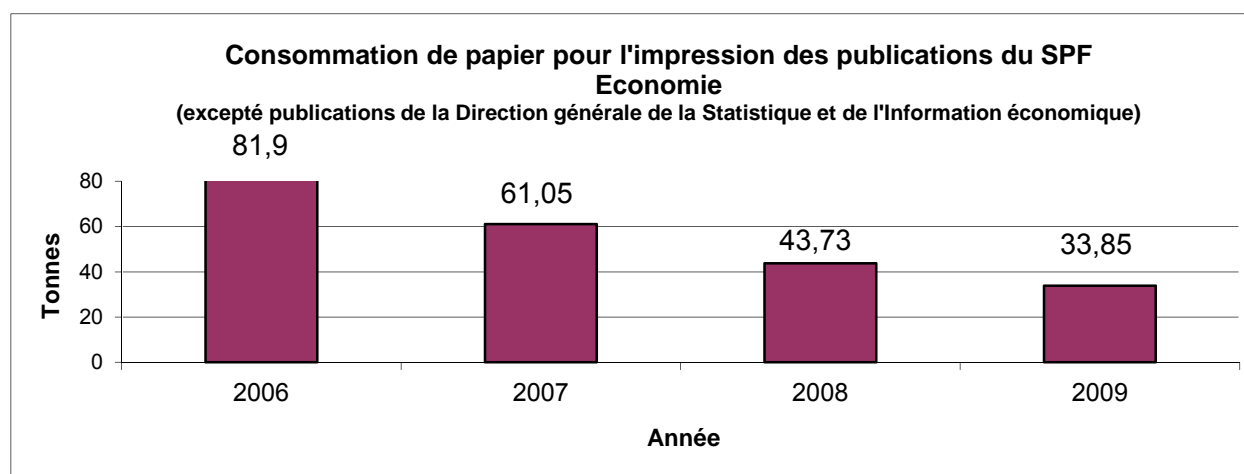
Début 2010, Le Service d'encadrement Communication opérationnelle (S4) a proposé un nouveau projet d'action relative aux aspects logistiques. Ce service était jusqu'alors responsable de l'impression de toutes les publications du SPF excepté les publications de la Direction générale de la Statistique et de l'Information économique (E8).

Ce service avait déjà procédé les années précédentes à une très intéressante rationalisation des publications dont il est responsable en utilisant au maximum la diffusion électronique (internet, mailing).

Les consommations de papier de son imprimerie s'en sont fortement ressenties.

**Nombre de copies réalisées par l'imprimerie de S4 pour l'impression des publications du SPF Economie <sup>12</sup> (excepté publications de la Direction générale de la Statistique et de l'Information économique)**

Procédé utilisé et format de papier	2006	2007	2008	2009
Digital couleur A3+ 100 g/m <sup>2</sup>	332 640	383 681	467 960	577 082
Digital N/B A4 80 g/m <sup>2</sup>	4 410 914	5 041 027	2 696 725	1 841 836
Offset couleur A3+ 100 g/m <sup>2</sup>	9 836 062	6 573 185	4 840 444	3 619 586



<sup>12</sup> L'imprimerie fournit les données concernant la consommation de papier en nombre de copies réalisées. La conversion en masse de papier consommée se fait sur la base suivante : une feuille A4 (210x 297 mm) - 80g/m<sup>2</sup> pèse 4,99 g ; une feuille A3+ (457 x 305 mm) - 100g/m<sup>2</sup> pèse 13,94 g et toutes les copies sont considérées comme se faisant recto-verso.



**Objectif 2010** : en cette année où la Belgique assurait la présidence européenne et vu le nombre croissant de publications que ses "clients" lui commandent, S4 se propose de maintenir le *statu quo* quant à la quantité de papier utilisée.

S4 se propose également de s'intéresser à la qualité environnementale du papier utilisé à l'imprimerie.

#### Actions programmées :

- favoriser le recours :
  - à l'impression à la demande ("*Printing on demand*") ;
  - à l'impression de documents d'information moins épais, des "*flyers*", qui renvoient systématiquement au site internet du département pour de plus amples informations ;
  - à la distribution lors de séminaires des documents sur support électronique réutilisable (clé USB) lorsqu'ils sont volumineux.
- étudier en termes de qualité environnementale les possibilités offertes en matière de papier pour imprimerie par le service FORCMS (Contrats multi-services publics fédéraux) organisé par le SPF Personnel et Organisation.

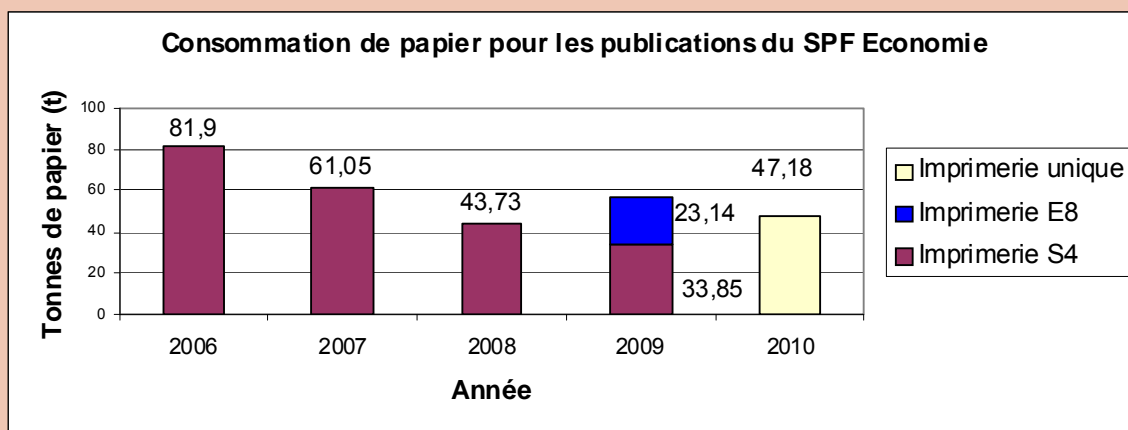
**Indicateur** : quantité de papier utilisé, qualité du papier utilisé.

Début 2010, les imprimeries du Service d'encadrement Communication opérationnelle (S4) et de la Direction générale de la Statistique et de l'Information économique (E8) ont fusionné.

Il y a donc lieu de comparer la consommation de papier en 2010 de la seule imprimerie restant au SPF Economie et qui a repris les tâches des deux anciennes imprimeries avec les consommations 2009 de ces dernières.

#### Nombre de copies réalisées pour l'impression des publications du SPF Economie

Procédé et format	2009			2010
	S4	E8	Total	Imprimerie unique
Digital couleur A3+	557.082	1.357.915	1.934.997	3.516.896
Offset couleur A3+	3.619.586	0	3.619.586	876.974
Digital N/B A4	1.841.836	5.480.704	7.322.540	6.635.710



Comme le montre le graphique ci-dessus, l'objectif 2010 a été atteint puisque pour cette année, la consommation de papier de la nouvelle imprimerie est inférieure à la consommation 2009 des deux imprimeries qui ont fusionné début 2010 (les consommations de papier de l'imprimerie de E8 avant 2009 ne sont pas disponibles).

Quant à la qualité environnementale du papier utilisé, l'imprimerie du SPF Economie a réalisé des tests et commande maintenant du papier de nettement meilleure qualité environnementale :

- soit du papier porteur du label PEFC (préparé à partir de fibres de bois provenant de forêts gérées durablement) et de l'écolabel européen (procédé de fabrication respectueux de l'environnement) ;

- soit du papier 100 % recyclé porteur du label "Der Blaue Engel".

**Objectif 2011** : *statu quo* au niveau consommation de papier, établissement d'une comptabilité distincte des consommations de papier recyclé et de papier labellisé PEFC.

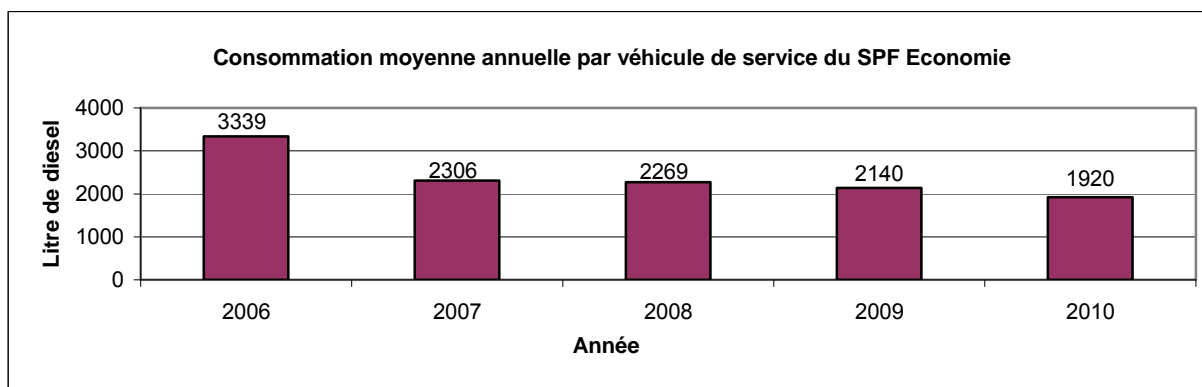
## 7.5 COURS D'ÉCO-CONDUITE

Le SPF dispose d'un parc de véhicules de service utilisés soit intensivement par des chauffeurs professionnels, soit quotidiennement par certains agents pour assurer leur mission de contrôle ou d'inspection, soit encore occasionnellement par d'autres agents lorsqu'ils ont besoin d'un véhicule pour une mission ponctuelle.

Le nombre de véhicules de service utilisés au SPF Economie a légèrement diminué ces 5 dernières années, passant de 88 à 81 entre 2006 et 2010 (voir point 6.6).

La consommation moyenne annuelle de ces véhicules de service est reprise dans le graphique ci-dessous.





La forte diminution de la consommation moyenne des véhicules de service observée entre 2006 et 2007 s'explique par la redéfinition précise des conditions d'utilisation desdits véhicules réalisée à cette époque.

Ensuite, on a observé une diminution de 7 % de la consommation moyenne en trois ans entre 2007 et 2009. Cette diminution s'explique certainement, en partie au moins, par la politique de remplacement des véhicules de service en vigueur maintenant au SPF Economie : tout renouvellement de véhicule fait l'objet d'une analyse quant aux besoins réels à rencontrer, ce qui a permis souvent de se tourner vers de plus petits véhicules.

La diminution observée entre 2009 et 2010 (10 %) s'explique probablement également par ce choix de véhicules plus appropriés.

Il s'agit peut-être aussi des premiers résultats de la formation à l'éco-conduite organisée en 2010-2011 au sein du SPF Economie.

A la demande du Service "facilitaire" de S2 en charge de la gestion des véhicules de service, le Service Formation et Développement de S1 a en effet organisé une formation à l'éco-conduite.

Cette formation, assez exigeante pour les participants, s'étale sur 10-12 mois. On peut parler de trajet de formation car elle allie modules d'apprentissage théorique sur internet, formation pratique individuelle avec moniteur, séance d'échange d'expériences et suivi précis de la consommation et des kilométrages parcourus par chacun avec feed-back régulier.

Les 50 agents du SPF Economie qui roulent le plus avec des véhicules de service (chauffeurs, contrôleurs, inspecteurs) ont été conviés à prendre part à cette formation sur base volontaire.

Au moment d'écrire ces lignes, la formation est encore en cours et 39 agents y participent toujours.

**Objectif** : réduire la consommation de carburant des véhicules de service du SPF Economie.

**Indicateur** : consommation moyenne par km parcouru des agents participant à la formation pendant la période de suivi, consommation annuelle moyenne par véhicule.

## 8 LES ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX SIGNIFICATIFS RELATIFS AUX MISSIONS

Comme il a déjà été mentionné, l'ensemble des missions du SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie sont considérées comme relevant du SME.

L'analyse environnementale des missions a été réalisée par direction générale puisque c'est au niveau de ces entités que sont assurées les activités propres au SPF. Les services d'encadrement sont eux par définition en charge de missions de soutien par rapport aux activités "opérationnelles" et exercent donc une incidence environnementale par l'entremise de la logistique qu'implique ce soutien. Les incidences environnementales de ces missions de soutien ont été étudiées lors de l'analyse des aspects logistiques décrite ci-avant.

L'analyse environnementale des missions a débuté par la réalisation d'un inventaire détaillé afin que ne soient pas négligées des missions occupant peu d'agents et qualifiables de ce fait d'annexes par rapport aux missions de base du SPF alors qu'elles ont potentiellement une incidence environnementale importante. Au total, près de 200 missions assurées par le SPF au sein de 9 directions générales ont été dénombrées.

Ensuite, les missions ayant une incidence sur l'environnement ont été sélectionnées. Une centaine de missions ont été considérées comme telles.

Il a été estimé ensuite que pour 28 de ces missions, le SPF bénéficie de suffisamment de moyens et d'autonomie pour envisager, avec suffisamment de chances de succès, une action visant à améliorer l'incidence environnementale du SPF.

La liste ci-dessous reprend ces 28 missions susceptibles de faire l'objet d'un projet d'amélioration de leur incidence sur l'environnement.

Mission	Nature de l'incidence environnementale
<b>Direction générale de l'Energie (E2)</b>	
Assurer la coordination du soutien aux nouvelles technologies de l'énergie et contribuer à leur déploiement.	Diminution des émissions de CO <sub>2</sub> , de la pollution de l'air, consommation moindre de ressources naturelles.
Veiller à la qualité des produits pétroliers (FAPETRO) <sup>13</sup> : cartographie des stations-service - Élaboration d'une méthode d'échantillonnage et d'analyse du gasoil de chauffage - Appels d'offre pour les analyses systématiques des produits pétroliers - Communication en matière de contrôle de la qualité des carburants.	Maîtrise de la pollution de l'air.
Veiller à l'installation et à la mise en service techniquement correcte des appareils au travers de la normalisation ou des règlements techniques, y compris les avis techniques.	Maîtrise de la pollution de l'air.

<sup>13</sup> FAPETRO : Fonds d'Analyse des Produits pétroliers.



Mission	Nature de l'incidence environnementale
<b>Direction générale de la Régulation et de l'Organisation du Marché (E3)</b>	
Donner au public un accès en ligne aux banques de données, aux registres, aux collections de CD-Rom dans le domaine de la propriété intellectuelle.	Limitation des déplacements.
<b>Direction générale du Potentiel économique (E4)</b>	
Promouvoir les principes directeurs de l'OCDE <sup>14</sup> à l'intention des multinationales et participer aux travaux de suivi à l'OCDE.	Consommation des ressources naturelles et pollutions par les entreprises (air-eau-sol).
Assurer le secrétariat du Point de Contact national (PCN - Instrument de mise en œuvre des principes directeurs de l'OCDE).	" "
Examiner les dossiers introduits au PCN.	
Gérer les instruments de la politique commerciale internationale tarifaire et non tarifaire.	" "
Assurer le fonctionnement du helpdesk fédéral relatif à la réglementation européenne R.E.A.C.H. <sup>15</sup>	Pollutions (air-eau-sol).
Informers les firmes belges des possibilités de participer aux programmes aéronautiques et financer cette participation en concluant des accords avec l'autorité et en assurant la gestion du volet économique de ces dossiers.	Pollutions (air-sonore).
Négocier et assurer le suivi des contrats de compensation.	Exploitation des ressources naturelles et pollution par les entreprises (air-eau-sol) ;
Appliquer le système de certification du processus de Kimberley relatif au commerce des diamants et implémenter la législation anti-blanchiment.	Exploitation des ressources naturelles ;

<sup>14</sup> Organisation de Coopération et de Développement économiques.

<sup>15</sup> Regulation on Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals.

Mission	Nature de l'incidence environnementale
<p><b>Direction générale de la Qualité et de la Sécurité (E6)</b></p> <p><u>Métrologie légale</u></p> <p>Instruire les demandes, organiser l'exécution des essais d'approbation et délivrer les approbations de modèle d'instruments de mesure et machines de jeux de hasard, destinées à garantir qu'un modèle particulier satisfait aux prescriptions métrologiques réglementaires et que les instruments à construire conformément à ce modèle pourront satisfaire à ces mêmes prescriptions ou, en cas d'application de techniques nouvelles, aux prescriptions métrologiques relatives aux erreurs maximales tolérées. Définir en outre les procédures de contrôle à appliquer pour les vérifications primitives et périodiques des instruments construits conformément au modèle.</p> <p><u>Protection du consommateur</u></p> <p>Organiser les actions nationales de contrôle et en évaluer les résultats après exécution.</p> <p><u>Contrôles</u></p> <p>Les services "extérieurs" de la Division Contrôle contribuent à l'exécution du plan de contrôle défini pour E6 et, à ce titre, veillent, par des activités de terrain exercées dans les provinces de leur ressort géographique respectif ainsi que, en commun, dans la Région de Bruxelles-Capitale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• à ce que la sécurité publique soit garantie au mieux, d'une part, en s'assurant, que les opérations touchant aux explosifs et aux installations de transport, de distribution et de stockage souterrain de produits gazeux et autres s'effectuent conformément aux dispositions légales ou réglementaires spécifiques et, d'autre part, en recommandant et vérifiant les conditions techniques les plus aptes à cette fin ;</li> <li>• à ce que les produits et services offerts sur le marché et les installations accessibles au public soient conformes aux règlements et normes techniques de sorte à présenter, pour le consommateur, un niveau de sécurité suffisant ;</li> </ul> <p><u>Qualité et innovation</u></p> <p>Assurer le fonctionnement de la Bourse belge des Déchets.</p> <p>Assurer la gestion du système belge d'accréditation dans le domaine de l'environnement</p>	<p>Déchets, consommation des ressources naturelles, précision et fiabilité des mesures environnementales.</p> <p>Déchets, pollution.</p> <p>Pollution atmosphérique, déchets.</p> <p>Déchets, pollution (air, sols, eaux).</p> <p>Moins de déchets, consommation moindre de ressources naturelles.</p> <p>Environnement en général via la qualité des certifications en la matière.</p>



Mission	Nature de l'incidence environnementale
<p><u>Construction</u></p> <p>Maintenir, valoriser et développer au plan fédéral, régional et international (essentiellement européen) et dans les domaines volontaires comme réglementaires, l'assurance de la qualité dans la construction en Belgique en vue d'optimiser et d'élever la qualité dans la construction, de maintenir et stimuler la compétitivité de l'industrie belge et des organismes d'assurance de la qualité, de remplir nos obligations internationales et de protéger l'utilisateur.</p> <p><u>Plateau continental</u></p> <p>Contribuer à la gestion durable des ressources naturelles en encadrant l'exploitation de sable et de gravier du Plateau continental belge.</p>	<p>Pollution des eaux, des sols, pollution intérieure.</p> <p>Consommation de ressources naturelles.</p>
<p><b>Direction générale du Contrôle et de la Médiation (E7)</b></p>	
<p>Assurer le respect des réglementations et assurer le règlement alternatif des litiges dans les domaines suivants :</p>	
<p>- <u>Les pratiques du marché</u></p>	
<p>Loi du 10.11.2006 relative aux heures d'ouverture dans le commerce, l'artisanat et les services.</p>	<p>Consommation d'énergie, pollution sonore.</p>
<p>Loi du 28.03.1975 relative au commerce des produits d'agriculture, de l'horticulture et de la pêche maritime.</p>	<p>Biodiversité.</p>
<p>Arrêté royal du 20.03.2000 relatif aux dénominations, aux caractéristiques et à la teneur en plomb des essences pour les véhicules à moteur.</p>	<p>Maîtrise de la pollution atmosphérique ;</p>
<p>Arrêté royal du 20.03.2000 relatif à la dénomination, aux caractéristiques et à la teneur en soufre du gasoil-diesel pour les véhicules routiers.</p>	<p>Maîtrise de la pollution atmosphérique.</p>
<p>Arrêté royal du 03.10.2002 relatif aux caractéristiques et à la teneur en soufre du gasoil de chauffage.</p>	<p>Maîtrise de la pollution atmosphérique.</p>
<p>- <u>La protection des consommateurs:</u></p>	
<p>Loi du 11.06.2004 réprimant la fraude au kilométrage des voitures.</p>	<p>Maîtrise de la consommation d'énergie et de la pollution atmosphérique.</p>
<p>- <u>La qualité et la sécurité des produits et des services</u></p>	
<p>Loi du 09.02.94 relative à la sécurité des produits et des services.</p>	<p>Maîtrise de la consommation des ressources naturelles et de la pollution.</p>

<b>Mission</b>	<b>Nature de l'incidence environnementale</b>
Loi du 25.03.1996 portant exécution de la directive du Conseil des Communautés européennes du 21/12/1988 relative au rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des états membres concernant les produits de construction.	Maîtrise de la consommation d'énergie, de la pollution des eaux et des sols, de la pollution intérieure.



## 9 LES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX RELATIFS AUX MISSIONS

### 9.1 DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉNERGIE

Les projets proposés par la Direction générale Energie visent à renforcer son incidence environnementale positive au travers de sa mission intitulée "assurer la coordination du soutien aux nouvelles technologies de l'énergie et contribuer à leur déploiement".

Le projet entamé en 2008 et intitulé "ODYSSEE-MURE+" a été finalisé en 2010. Le projet "Production d'électricité à partir des vagues" entamé la même année devrait être finalisé en 2011.

Deux projets entamés en 2010, organisation d'une table ronde sur l'éolien offshore et d'un séminaire sur les voitures électriques, ont été menés à bien durant cette même année. Le projet relatif aux voitures électriques va connaître en 2011 et 2012 d'importants développements.

#### Projet "Production d'électricité à partir des vagues au niveau du Plateau continental belge"

Les mouvements des eaux marines, vagues ou courants, constituent une source potentielle d'énergie encore très peu exploitée. La littérature scientifique et technique commence cependant à faire état de plus en plus de perspectives dans ce domaine.

**Objectif du projet** : mieux cerner les possibilités existantes ou futures en matière de production d'électricité à partir des vagues au niveau du Plateau continental belge étant donné qu'il s'agit d'une source renouvelable, non polluante et pour laquelle la Belgique dispose déjà d'une expertise reconnue.

**Actions programmées** : confier, au cours de l'année 2008, une étude à une institution universitaire afin de valoriser l'expertise belge et d'évaluer le potentiel du gisement énergétique concerné.

Cette étude, d'une année environ, devra faire le point sur les techniques existantes ou en développement pour convertir l'énergie des vagues en électricité et sur les possibilités et les intérêts à utiliser ces techniques au niveau du Plateau continental belge.

Elle s'intègre aussi à d'autres missions du SPF Economie en rapport avec le Plateau continental : octroi des concessions pour l'exploitation offshore d'éoliennes (E2), octroi des permissions pour le transport par canalisations (E2), gestion de l'extraction de sable sur le Plateau continental (E6).

**Indicateurs** : approbation du rapport par le comité scientifique qui suivra cette étude.

Afin de le financer, ce projet a été soumis au Service public de Programmation (SPP) Politique scientifique en réponse à son appel à projets de recherche ciblés "mer du Nord". Cet appel a été réalisé dans le cadre du programme de recherche du SPP Politique scientifique intitulé "La Science pour un développement durable".

Après évaluation par des experts étrangers, ce projet a été accepté (ce qui est un gage de qualité) et a débuté en septembre 2009 sous l'appellation "*BOREAS – Evaluation de l'énergie océanique belge*" (budget : 179 351 euros).

4 partenaires de recherche y participent : les universités de Gand (laboratoire du Prof. DE ROUCK) et de Louvain (Laboratoire du Prof. MONBALIU), l'Unité de Gestion du Modèle mathématique de la mer du Nord (IRSNB) et le "Waterbouwkundig Laboratorium – Onderzoeksgroep Hydraulica" de la Région flamande.

Cette étude est prévue pour se dérouler sur deux années.

Comme demandé, un rapport intermédiaire a été remis en octobre 2010. Ce rapport comporte des estimations du contenu énergétique global sur le plateau continental belge en termes d'énergie des vagues et des courants marins. Une sélection des convertisseurs d'énergie les plus adaptés au régime belge de vagues y figure également.

Le rapport final est attendu fin 2011. Il devrait contenir des estimations de la quantité d'énergie des vagues et des courants marins qui pourrait être extraite sur le Plateau continental belge à l'aide des convertisseurs sélectionnés.

### Projet "ODYSSEE – MURE +"

Afin de lutter contre les émissions de gaz à effet de serre, le CO<sub>2</sub> en particulier, mais aussi afin de diminuer notre dépendance en combustible fossile, deux approches sont possibles : produire l'énergie à partir de sources renouvelables ou moins consommer, tant lors de la production d'électricité à partir d'énergie primaire (gaz, charbon, nucléaire) que lors de l'utilisation finale de l'énergie. Ces deux voies ne sont aucunement en concurrence, l'une complète l'autre.

Moins consommer tout en gardant un niveau de prestation similaire implique de consommer plus efficacement l'énergie. Il apparaît aujourd'hui qu'en termes de coût et de potentiel, l'amélioration de l'efficacité énergétique tant au niveau transformation qu'utilisation finale de l'énergie représente une voie essentielle pour limiter notre consommation d'énergie et donc nos émissions de CO<sub>2</sub>.

L'union européenne s'est ainsi engagée à diminuer de 20 % sa consommation d'énergie à l'horizon 2020 grâce à une amélioration de l'efficacité énergétique.

Afin de disposer d'indicateurs et d'outils permettant de suivre et d'évaluer l'impact des mesures d'efficacité énergétique prises dans ses différents Etats membres, l'Union européenne a initié dans les années 90 le projet ODYSSEE-MURE.

Ce projet a permis de mettre en place deux outils :

- ODYSSEE : base de données des indicateurs d'efficacité énergétique et d'émission de CO<sub>2</sub> par secteurs et usages ;
- MURE : base de données des mesures et politiques d'utilisation rationnelle de l'énergie mises en place au sein de l'Union.

La Belgique a participé à ce projet dès ses débuts au travers de la société ECONOTEC financée d'abord par la Région wallonne puis par la Direction générale de l'Energie du SPF Economie.

Au niveau institutionnel belge, l'efficacité énergétique recouvre des matières tant fédérales que régionales.



**Objectif du projet** : évaluer plus complètement et plus finement le résultat des politiques menées en Belgique en matière d'efficacité énergétique en intégrant données fédérales et régionales et en harmonisant les approches.

**Action programmée** : associer l'autorité fédérale, les trois régions et des consultants connaissant bien chaque région pour réaliser suivant une méthodologie commune les tâches suivantes :

- collecter au niveau des trois régions les données nécessaires à l'établissement des indicateurs en s'assurant de la cohérence entre ces données et les données fédérales ;
- compléter la base de données MURE en ce qui concerne les mesures régionales ;
- fournir, sur la base des indicateurs, une analyse synthétique des grandes tendances en matière d'efficacité énergétique en Belgique.

**Indicateurs** : établissement par les trois consultants d'un rapport intermédiaire après 8 mois de travail et d'un rapport final après 16 mois. Le rapport final comprendra un ensemble de fiches descriptives présentant l'évolution des indicateurs par secteur et sous-secteur ainsi qu'une analyse synthétique des grandes tendances.

La convention de collaboration a été signée mi-2009 par les quatre ministres compétents et les trois consultants impliqués dans cette étude. Un rapport intermédiaire a été remis en janvier 2010.

Comme prévu, le rapport final concernant ce projet a été remis fin 2010 et accepté par ses différents commanditaires.

Cette étude a permis de rassembler les données régionales, d'évaluer les indicateurs proposés par la Commission européenne en fonction des données disponibles pour chaque région et de proposer, le cas échéant, des indicateurs alternatifs.

En plus de fournir des analyses plus fines pour chaque région, cette étude a également montré que sur la période 2000-2007, l'économie totale d'énergie en Belgique a atteint une moyenne de 0,75 % par an.

### Projet de table ronde européenne sur l'éolien offshore

L'éolien représente aujourd'hui une des principales sources d'énergie renouvelable. Afin de lutter contre l'effet de serre mais aussi afin de réduire notre dépendance aux combustibles fossiles, il s'avère essentiel de développer cette source d'énergie, particulièrement en mer où existent les grands espaces encore vierges nécessaires et où le vent est plus régulièrement présent.

**Objectif du projet** :

- stimuler le développement de l'énergie éolienne en général et plus particulièrement en mer du Nord.
- favoriser la création d'un réseau électrique en mer du Nord entre les champs éoliens pour pallier le principal défaut de cette technique, à savoir la variabilité de la production suivant la météo. Des études ont en effet montré qu'il y a quasiment toujours du vent quelque part en mer du Nord. Mettre en réseau les différents champs d'éoliennes situés au pourtour de la mer du Nord permettra donc de donner à leur production un caractère plus constant.

**Actions programmées** : organisation durant la deuxième moitié de 2010 d'une table ronde européenne à un haut niveau en collaboration avec l'European Wind Energy Association (EWEA).

**Indicateurs** : nombre de participants, suites données à cette table ronde.

La table ronde a été organisée à Ostende le 6 octobre 2010 dans le cadre de la présidence belge de l'Union européenne.

Intitulée "*Conference on the North Sea Countries' Offshore Grid Initiative – Sea's the Power*", elle a réuni plus de 100 participants venant aussi bien de l'industrie, du monde financier que des institutions européennes et nationales, voire régionales.

Deux mois plus tard, portés par l'enthousiasme des stakeholders participants à cette table ronde, les pays concernés ont signé le "*North Sea Countries' Offshore Grid Initiative Memorandum of Understanding*" qui devrait conduire à la création d'un réseau électrique connectant entre eux les différents champs éoliens en mer du Nord.

### Projet de séminaire " Plug-In the Grid : can electric vehicles make a difference "

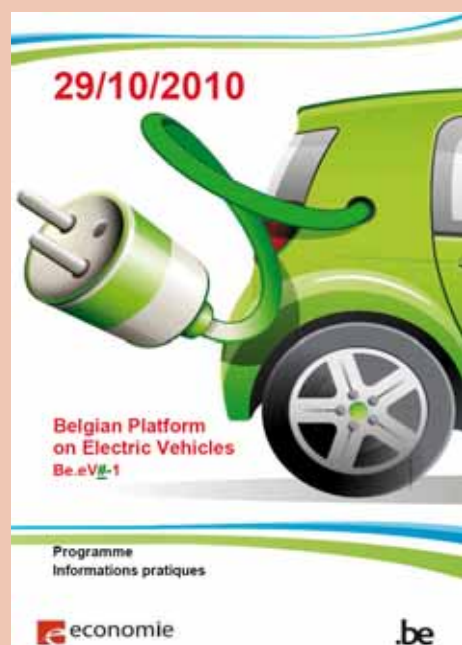
Utilisés en grand nombre et rechargés "intelligemment" (c'est-à-dire de préférence au moment où la demande électrique est la moindre voire au moment où l'électricité renouvelable est la plus abondante), les véhicules électriques représentent une solution partielle au problème de la mobilité durable.

**Objectif du projet** : mobiliser les différents acteurs belges afin de favoriser l'utilisation des véhicules électriques et permettre la meilleure intégration possible de leur recharge à la gestion des réseaux électriques, ce qui devrait permettre d'améliorer encore la performance environnementale de ces véhicules.

**Actions programmées** : organisation durant la première moitié de 2010 d'un séminaire sur les véhicules électriques et leur intégration dans le paysage électrique belge en réunissant le maximum d'acteurs belges, y compris les acteurs régionaux.

**Indicateurs** : nombre de participants, suites données à ce séminaire.





Ce séminaire a été organisé le 20 avril 2010 en collaboration avec le SPF Mobilité et Transports mais aussi les trois régions du pays.

Il a réuni 170 participants issus de 93 organisations différentes (cabinets ministériels fédéraux et régionaux, constructeurs automobiles et importateurs, gestionnaires de réseau électrique de transport et de distribution, centres de recherches européens et universitaires, producteurs d'accessoires pour voitures...).

Suite à ce séminaire, une plate-forme belge public-privé "Be.eV" a été créée à l'initiative de la DG Energie. Cette plateforme s'est réunie trois fois depuis (29/10/2010, 17/01 et 31/03/2011).

Des sujets en rapport direct avec l'environnement tels que "le cycle de vie des véhicules électriques par rapport à l'environnement, la santé et la sécurité" et "les avancées technologiques et la (ré)utilisation des batteries pour véhicules électriques" ont été abordés.

Ces réunions, qui se sont déroulées en partie sous forme de groupes de travail, ont permis la rédaction de documents d'orientation dans les domaines abordés.

**Objectif 2011-2012** : organisation d'un nouveau séminaire entre autre à propos des conditions nécessaires à l'utilisation à grande échelle des véhicules électriques et organisation de nouvelles réunions de la plateforme Be.eV.

Afin d'apporter un maximum de cohérence aux efforts du gouvernement en matière de déploiement des véhicules électriques sur le marché belge, le ministre Magnette a lancé l'initiative de réaliser, avec l'appui de la plateforme Be.eV, un "masterplan". Ce masterplan devra comporter des mesures concrètes mais aussi des objectifs chiffrés avec comme horizon 2020. Ce plan est attendu pour avril 2012.

## 9.2 DIRECTION GÉNÉRALE DE LA QUALITÉ ET DE LA SÉCURITÉ

### Projet "Bourse belge de Déchets"

La Bourse belge de Déchets a été créée en 1978 et est actuellement gérée au sein du Service Normalisation et Compétitivité de la Division Qualité et Innovation.

La Bourse a pour objectif de favoriser le recyclage des déchets industriels en mettant en relation des entreprises qui produisent des déchets et des entreprises susceptibles de les utiliser comme matières premières. En regroupant offres et demandes, il est ainsi possible de donner une nouvelle vie à de nombreux déchets en les utilisant pour d'autres activités.

Les offres et demandes de matières résiduelles sont reprises dans une base de données accessible sur internet. La bourse publie également 2 fois par an une brochure qui reprend ces offres et ces demandes.

The screenshot shows the website interface for SPF Economie. At the top, there is a navigation menu with links for Publications, Calendrier des activités, Régulation, Services en ligne, Mises à jour, Presse, Litiges & Plaintes, and Contact. Below this is a search bar with a 'Chercher' button. The main content area displays search results for 'Bourse Belge de Déchets'.

**SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie**

Publications | Calendrier des activités | Régulation | Services en ligne | Mises à jour | Presse | Litiges & Plaintes | Contact

Panier | Plan du site

Protection des consommateurs | **Entreprises & Indépendants** | Statistiques & Analyses | A propos du SPF Economie

» Arnaques  
 » Banque-Carrefour des Entreprises  
 » Communications électroniques  
 » Concurrence  
 » Domaines spécifiques  
 » Energie  
 » Esprit d'entreprise  
 » Politique commerciale  
 » Propriété intellectuelle  
 » Réglementation du marché  
 » Société de l'information  
 » Sécurité des produits et des services  
 » Vade-mecum de l'entreprise  
 » Vie des entreprises  
 » Unions professionnelles  
 » Formalités Comptables  
 » Responsabilité sociale des entreprises  
 » Politique de qualité  
 » Soutien et primes  
 » Innovation

Home > Entreprises & Indépendants > Vie des entreprises > Soutien et primes > Bourse Belge de Déchets > Base de données en ligne

**Base de données en ligne**

**Bulletin d'information de la Bourse Belge de Déchets: Résultats de votre recherche**

Critères de recherche:  
 Type: Offres  
 Secteur Industriel: Bois et dérivés  
 Localisation: Tous

**Offres - Catégorie 3 : Bois et dérivés**

N°:1.3.1216-JVV  
**Frisons et copeaux de bois combustibles**  
 Pour chauffage et résorption d'eau - quantité journalière illimitée, sauf pendant l'hiver - en vrac.

N°:1.3.1636-LG  
**Déchets de bois**  
 Lot de déchets de bois traités non pollués (= terminologie liste classement Vlare 1), provenant de résidus de production d'une fabrique de meubles, spécifiquement des panneaux d'agglomérés collés et non-collés et, à un degré moindre, des panneaux MDF - est exposé assez longtemps en plein air et peut dès lors être humide - quantité : env. 350 tonnes - offre unique - en vrac - transport par camion avec container - don

N°:1.3.1681-OV  
**Bobines de bois fortes et solides**  
 Dimensions : diamètre collerette : 900 mm et/ou 1000 mm - diamètre noyau : 500 mm - largeur : 630 mm - quantité : 26 pièces - photo digitale à disposition si souhaité - prix à convenir - transport à prévoir par l'acheteur ou à discuter.

Le tableau ci-dessous reprend les données relatives aux activités de la Bourse ces dernières années.

Année	Nombre moyen d'annonces par parution <sup>16</sup>	Nombre de nouvelles annonces
2006	90	13
2007	79	15
2008	80	12
2009	80	18
2010	79	12

**Objectif du projet** : optimiser et dynamiser le service de la Bourse belge de Déchets afin de favoriser plus encore la réutilisation de déchets industriels.

**Actions programmées :**

- simplification administrative en supprimant l'affiliation obligatoire et les frais d'insertion d'annonce ;
- nouvelle campagne d'information des entreprises via les associations professionnelles et sectorielles au sujet du service proposé et des modifications qui y ont été apportées.

**Indicateurs** : nombre d'annonces, nombre de nouvelles annonces, nombre de visiteurs sur le site internet.

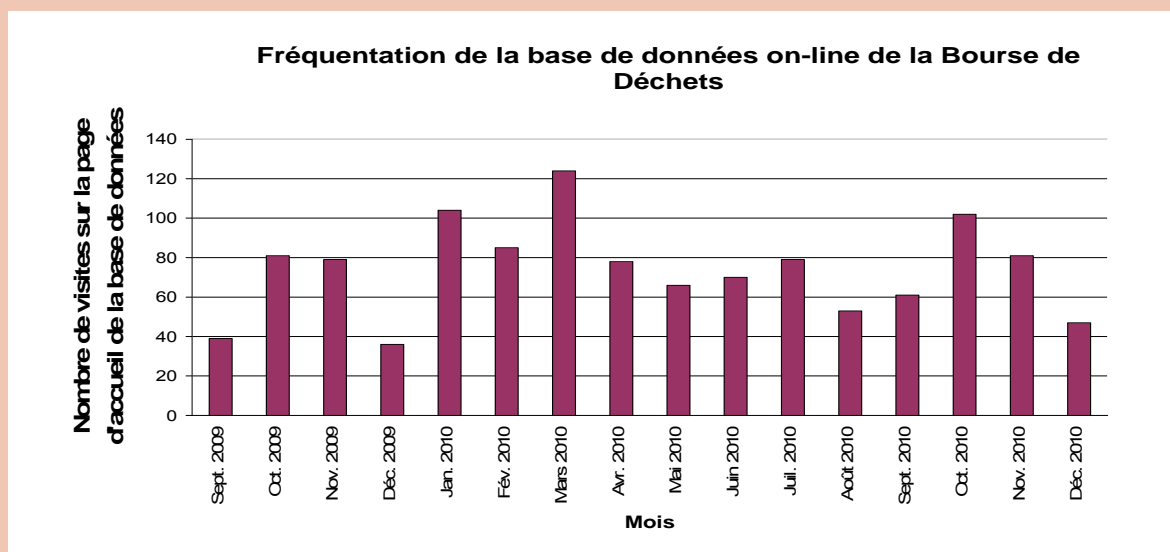
Comme prévu dans le projet initial, la gratuité d'accès à la Bourse belge de Déchets a été instaurée au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

La mise en service du nouveau site internet du département en octobre 2009 a permis, à partir de cette date, de disposer également de données quant à la fréquentation des pages du site consacrées à la Bourse belge de Déchets (cf. graphique page suivante).

Fin 2009, une première campagne d'information et de promotion de la Bourse a été réalisée auprès de différentes fédérations professionnelles.

Cette campagne de promotion a eu un certain impact quant au nombre de nouvelles annonces en 2009 (voir tableau ci-dessus). Cependant, elle n'a eu aucun effet sur le nombre total d'annonces et l'amélioration ne s'est pas confirmée en 2010.

<sup>16</sup> Les annonces qui concernent une production récurrente d'un "sous-produit" se répètent d'une parution à l'autre. C'est pourquoi il est utile de tenir compte aussi du nombre de nouvelles annonces pour se faire une idée du dynamisme du système.



Les chiffres de fréquentation du site internet n'indiquent pas non plus que la campagne de publicité réalisée fin 2009 ait eu un effet manifeste.

### Objectifs 2011

La campagne précédente n'a pas porté entièrement ses fruits comme l'indique l'indicateur principal ; le service en charge de la gestion de la Bourse belge de Déchets se propose de refaire en 2011 une campagne d'information et de promotion plus ciblée auprès des organisations professionnelles.

Cette campagne de promotion s'adressera directement aux responsables "environnement" des fédérations professionnelles et leur proposera notamment une base d'article à publier dans la revue de leur fédération.

De plus, une enquête de satisfaction clients sera réalisée en 2011. Une attention particulière sera portée sur les améliorations possibles à apporter au système.



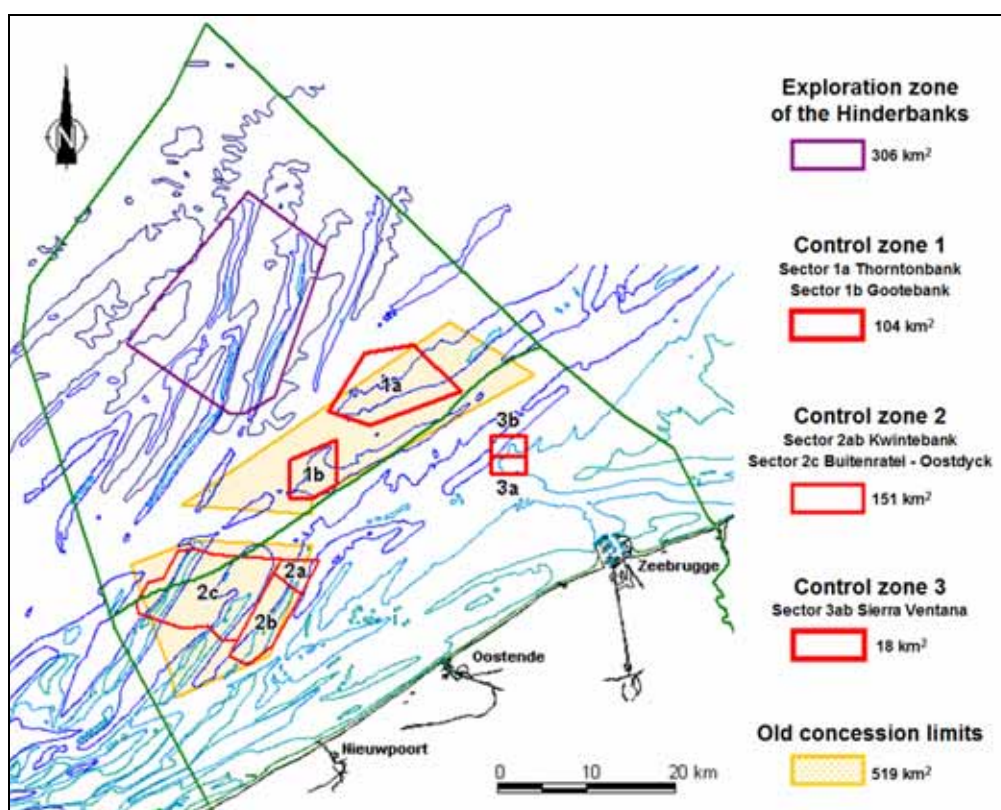
## Projet "Cartographie du fond marin dans la Zone d'Exploration 4 du Plateau continental"

Ce projet, lancé en 2009, s'inscrit dans le cadre de la mission légale d'exploration des ressources minérales attribuée au Service Plateau continental de la Direction générale de la Qualité et de la Sécurité.

La Zone d'exploration 4 est définie par l'arrêté royal du 1<sup>er</sup> septembre 2004. Cette zone du plateau continental belge en mer du Nord reprise en violet dans la carte ci-dessous couvre une bonne partie des "Hinderbanks" et totalise 306 km<sup>2</sup>.

Au sein de cette zone d'exploration, les dépôts de sable et de gravier économiquement intéressants doivent être cartographiés, avec comme objectif final, la délimitation de nouvelles zones de contrôle qui seront concédées à l'extraction.

### Carte des zones de contrôle et de la zone d'exploration du Plateau continental belge



### Objectif du projet

L'objectif principal de ce projet d'exploration est d'effectuer une cartographie complète en très haute résolution de la nature du fond marin et des ressources minérales dans la zone d'exploration 4.

D'un point de vue environnemental, ce projet est fondamental puisqu'il prévoit de réaliser également une cartographie des habitats marins et des aires de haute biodiversité dans cette zone.

Ce projet permettra de définir les futures concessions à ouvrir à l'extraction et les aires à protéger au sein de cette zone. Ce travail final s'effectuera en partenariat avec nos collègues de

l'Environnement, de l'UGMM et de la Région flamande, au sein de la "*Commission consultative chargée d'assurer la coordination entre les administrations concernées par la gestion de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental et de la mer territoriale*" (Arrêté royal du 12 août 2000).

**Actions programmées :**

- campagnes de mesure en mer pour assurer une couverture acoustique complète de la zone 4 avec le nouveau sondeur multifaisceaux EM3002D installé à bord du navire de recherche Belgica dans le cadre d'un précédent projet EMAS.
- traitement des données ; les données acoustiques corrigées permettront d'effectuer :
  - une modélisation de la bathymétrie-géomorphologie du fond marin ;
  - une modélisation du niveau d'énergie acoustique rétrodiffusée par l'interface eau-sédiment ;
  - une classification acoustique du fond marin ; la classification acoustique sera corrélée avec la nature du sédiment de surface par des prélèvements d'échantillons de sédiments et des images vidéo.
- élaboration de différentes cartes d'informations environnementales et économiques :
  - modèles numériques de terrain à différentes résolutions ;
  - cartes des pentes et orientations ;
  - cartographie des sédiments ;
  - cartographie des ressources minérales ;
  - cartographie des habitats, des zones de forte biodiversité ;
  - quantification de l'impact de la pêche.

L'ensemble des données sera intégré dans le système d'informations géographiques (SIG) du Service Plateau continental et mis à la disposition des acteurs intéressés (secteur, experts, scientifiques, ...).

La définition des zones à ouvrir à l'extraction au sein de cette zone 4 s'appuiera sur les résultats acquis dans le cadre de ce projet (voir objectif du projet).

**Indicateurs :**

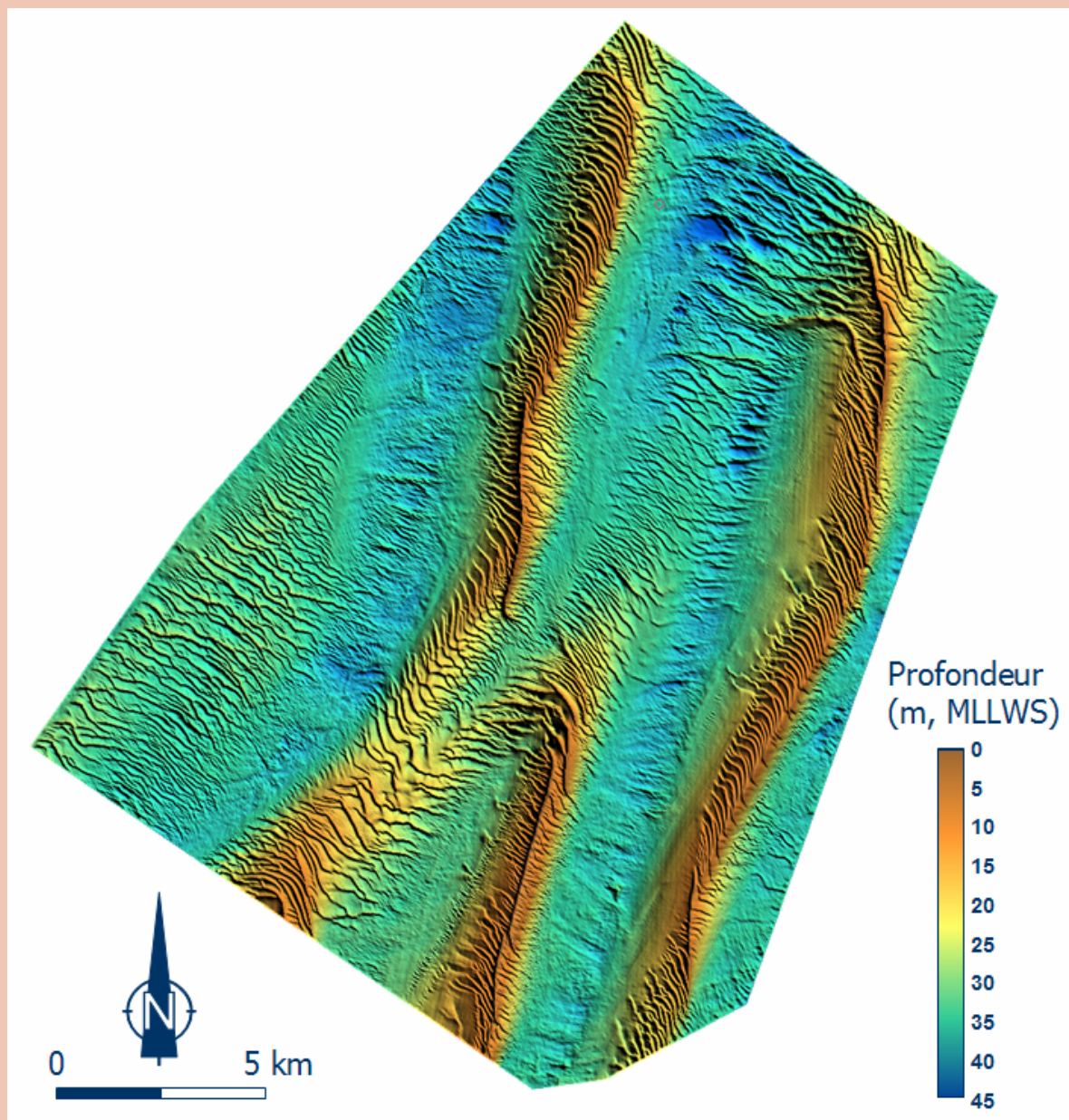
- présentation, à la commission consultative chargée d'assurer la coordination entre les administrations concernées, d'un rapport complet des travaux effectués dans le cadre de ce projet.
- évaluation scientifique du projet par la commission consultative.



4 campagnes de 2 à 4 jours de mesures en mer à bord du BELGICA menées durant la seconde partie de 2009 ont permis de récolter toutes les données nécessaires.

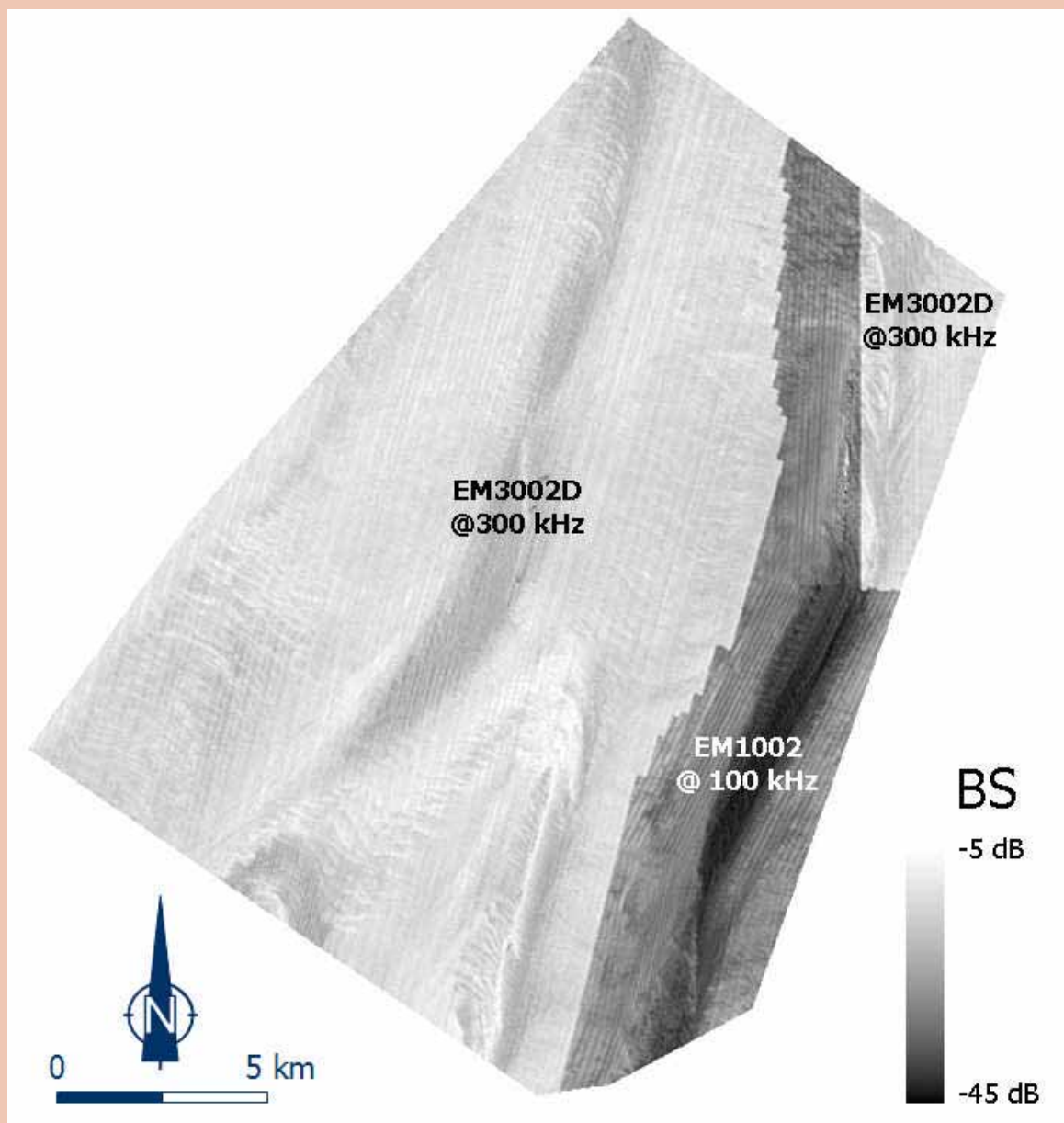
Le traitement bathymétrique des données a été réalisé fin 2009 début 2010 pour conduire à un modèle de terrain à la résolution 2x2 m (cartes au 1/25000).

#### Modèle bathymétrique de la zone d'exploration 4 du Plateau continental belge



Ensuite, toutes les données de réflectivité acoustique ont fait l'objet d'une première modélisation afin de tenter de déterminer la nature du fond.

**Modèle général de la réflectivité acoustique de la zone d'exploration 4 du Plateau continental belge (résolution 5x5m, échelle en décibel).**



Cette première modélisation a montré la nécessité d'effectuer une étude comparative pour cerner l'influence des conditions d'acquisition sur les valeurs de réflectivité acoustique et d'évaluer ainsi la variance à court et à moyen terme.

Pour ce faire, des données de contrôle in situ (essentiellement des images vidéo) ont été acquises durant les campagnes de 2009 et 2010 par un plongeur de l'Unité de Gestion du Modèle mathématique de la mer du Nord (UGMM).

En 2010 toujours, un contrat de maintenance de nature corrective et évolutive sur le logiciel utilisé pour analyser la réflectivité acoustique a été établi avec l'Institut français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER) pour corriger les données afin d'établir un système de classification et ainsi déterminer la nature du fond.



**Objectif 2011** : des produits cartographiques finaux de la zone en question et résultant du projet devraient être présentés sous la forme de posters à la Commission consultative de gestion de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental et de la mer territoriale, au monde scientifique, au secteur économique concerné et au public dans le cadre d'une journée d'étude prévue en octobre 2011.

Le Service du Plateau continental se propose en effet d'organiser à ce moment une journée d'étude sur l'extraction des ressources minérales en mer du Nord.

Cette journée d'étude devraient rassembler tous les acteurs belges concernés par les activités extractives sur le Plateau continental belge (administrations fédérales et régionales, exploitants, chercheurs...) et être particulièrement orientée vers les aspects environnementaux liés à ces activités.

**Indicateur** : nombre de participants, nombre d'organisations représentées, satisfaction des participants, orientation "environnement" des interventions.

### 9.3 DIRECTION GÉNÉRALE DU CONTRÔLE ET DE LA MÉDIATION

#### Introduction d'un critère environnemental lors du choix des sujets d'enquêtes générales.

La Direction générale du Contrôle et de la Médiation (DGCM) - aussi connue sous l'appellation "Inspection économique" - a pour mission :

- de protéger les droits des consommateurs, des entreprises et des commerçants en intervenant à différents titres (information, prévention et répression) dans le cadre de la régulation économique ;
- de stimuler et de rechercher la résolution alternative des litiges, grâce à la concertation ;
- de coordonner la lutte contre la fraude économique ;
- de prêter son appui en matière de régulation et d'organisation du marché (encadrement du marché) et de contribuer au développement du potentiel économique en veillant aux intérêts des groupes cibles que sont les consommateurs et les P.M.E.

Si elle puise ses moyens dans le SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie, elle intervient aussi dans le cadre de ses activités dans des domaines situés en dehors du strict champ de compétences du département ; en effet, au fil des années, la DGCM a été chargée par le législateur et par le gouvernement de veiller au respect de la législation économique au sens large du terme : elle contrôle aujourd'hui l'application d'une cinquantaine de lois économiques et de leurs quelques 300 arrêtés d'exécution.

Parmi les législations dont la DGCM assure la surveillance du bon respect, certains textes ont aussi une incidence sur l'environnement en plus de leur dimension économique. Il s'agit par exemple :

- des différents arrêtés royaux relatifs aux dénominations, aux caractéristiques et à la teneur en plomb des essences et à la teneur en soufre du gasoil-diesel pour les véhicules à moteur et du gasoil de chauffage ;
- de l'arrêté royal concernant l'indication de la consommation des appareils domestiques en énergie et en autres ressources par voie d'étiquetage et d'informations uniformes relatives aux produits ;

- de l'arrêté royal concernant la disponibilité d'informations sur la consommation de carburant et les émissions de CO<sub>2</sub> à l'intention des consommateurs lors de la commercialisation des voitures particulières neuves ;
- de la loi réprimant la fraude relative au kilométrage des voitures ;
- de la loi relative aux heures d'ouverture dans le commerce, l'artisanat et les services...

La DGCM effectue des contrôles soit suite à des signalements, soit sur base d'informations en provenance d'autres pays de l'Union européenne, soit sur injonction du ministre, soit encore dans le cadre de campagnes systématiques de contrôle appelées "enquêtes générales".

Chaque année, la DGCM procède ainsi à un peu plus d'une vingtaine d'enquêtes générales dans l'ensemble des secteurs de l'économie où elle est compétente. Ces enquêtes générales impliquent le plus souvent la réalisation de plusieurs centaines de contrôles.

Déterminer quelles législations vont faire l'objet de ces enquêtes générales ne se fait évidemment pas au hasard mais bien suivant un système d'analyse multicritère précis.

Les critères utilisés jusqu'à présent sont l'importance du secteur visé, le nombre de plaintes concernant ce secteur, l'importance du préjudice financier pour le consommateur, la libre concurrence du marché, les résultats d'une enquête générale précédente, le caractère nouveau de la pratique commerciale et ou du texte dont l'application sera contrôlée et l'écho social.

Afin d'intégrer la préoccupation environnementale dans son action, la DGCM a décidé d'ajouter un critère supplémentaire, environnemental, à ce système d'analyse multicritère.

Les textes légaux dont la DGCM doit contrôler le respect et qui ont aussi une influence sur l'environnement se verront dorénavant attribuer, lors de ladite analyse multicritère, une note supplémentaire, pondérée de la même manière que pour les autres critères.

Par décision du 15/9/2011 de la Direction générale du Contrôle et de la Médiation, ce nouveau critère sera utilisé systématiquement à partir de 2012.

En agissant ainsi, cette direction générale intègre de façon structurelle et systématique la préoccupation environnementale dans la gestion de ses missions.



## 10 DÉCLARATION DU VÉRIFICATEUR ENVIRONNEMENTAL RELATIVE AUX ACTIVITÉS DE VÉRIFICATION ET DE VALIDATION

AIB-Vinçotte International S.A., vérificateur environnemental EMAS portant le numéro d'agrément BE-V-0016 accrédité pour les activités suivantes 10, 11, 13, 16, 18, 19, 20 (excl. 20.51), 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30.2, 30.9, 31, 32, 33, 35, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43, 45, 46, 47, 49, 52, 53, 58, 59, 60, 70, 71, 74, 79, 80, 81, 82, 84, 85, 86, 87, 88, 90, 94, 95, 96, 99 (code NACE) déclare avoir vérifié si le site figurant dans la déclaration environnementale mise à jour du SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie portant le numéro d'agrément BE-BXL-000014, respecte l'intégralité des dispositions du règlement (CE) n° 1221/2009 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS).

En signant la présente déclaration, je certifie :

- que les opérations de vérification et de validation ont été exécutées dans le strict respect des dispositions du règlement (CE) n° 1221/2009 ;
- que les résultats de la vérification et de la validation confirment qu'aucun élément ne fait apparaître que les exigences légales applicables en matière d'environnement ne sont pas respectées ;
- que les données et informations fournies dans la déclaration environnementale mise à jour de l'organisation donnent une image fiable, crédible et authentique de l'ensemble des activités de l'organisation exercées dans le cadre prévu dans la déclaration environnementale.

Le présent document ne tient pas lieu d'enregistrement EMAS. Conformément au règlement (CE) n° 1221/2009, seul un organisme compétent peut accorder un enregistrement EMAS. Le présent document n'est pas utilisé comme un élément d'information indépendant destiné au public.

Fait à Bruxelles, le 12.12.2011

Signature

ir. Paul OLIVIER,

Président de la Commission de Certification.

Ce document constitue la déclaration environnementale initiale du cycle de trois ans allant de mi-2011 à mi-2014. Il sera mis à jour en 2012 et 2013. Une nouvelle déclaration environnementale devra être publiée en 2014.

